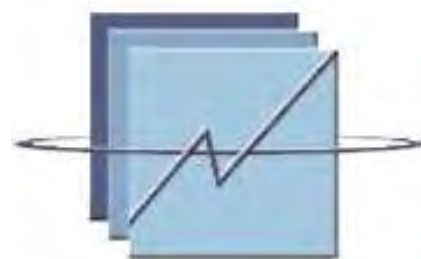




REPUBLIQUE DU SENEGAL
 LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



ANSD
 Agence Nationale de
 la Statistique et de la Démographie

SITUATION ECONOMIQUE

ET SOCIALE DU SENEGAL

EDITION 2006

Directeur Général, Directeur de Publication	Babakar FALL
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima SARR
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, de Coordination et de Coopération Internationale	El.Hadji Malick DIAME

COMITE DE LECTURE

Mamadou Fallou Mbengue - Khalil El Gazri - Momar Ballé Sylla - Mamadou Ndao
Aliou Gaye - Mamadou Bah - Mme Bineta Mbow Guissé - Bakary Djiba - El hadji Malick Diamé

COMITE DE REDACTION

1. PRESENTATION DU PAYS	Coordination : Mory Diouss
2. DEMOGRAPHIE	Fatou Binetou Camara
3. EDUCATION ET FORMATION	Djibril Ndoye & Ahmed Tidiane Diallo
4. EMPLOI	Marième Fall & Macoumba Diouf
5. SANTE	Thierno Diouf & Meissa Ndour
6. ASSISTANCE SOCIALE	Djibril Ndoye
7. AGRICULTURE	Insa Sadio
8. ENVIRONNEMENT	Mamadou Faye
9. ELEVAGE	Insa Sadio
10. PECHE MARITIME SENEGALAISE	Mme Astou Ndiaye
11. TRANSPORT	Papa Seyni Thiam
12. TOURISME	Adama Seck
13. JUSTICE	Assane Thioune
14. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	Adama Seck
15. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime Nagnonhou
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Amar Seck
17. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda Balle
18. COMPTES ECONOMIQUES	Mamadou Ngalgou Kane & Ousseynou Sarr
19. PRIX	Baba Ndiaye
20. FINANCES PUBLIQUES	Abou Aw

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DÉMOGRAPHIE

Rue de Diourbel x rue de Saint Louis - B.P. 116 Dakar R.P.

Tél. (221) 33 869 21 39 - 33 825 33 32 - 33 825 00 50 • Fax : (221) 33 824 36 15

E-mail : statsenegal@yahoo.fr • Site internet: www.ansd.sn

Distribution : Division de la Diffusion de la Documentation et des Relations avec les Usagers

SOMMAIRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	4 à 7
AVANT PROPOS	8
PRESENTATION DU PAYS	9
1. DEMOGRAPHIE	10 à 25
2. EDUCATION ET FORMATION	26 à 61
3. EMPLOI	62 à 77
4. SANTE	78 à 95
5. ASSISTANCE SOCIALE	96 à 107
6. AGRICULTURE	108 à 117
7. ENVIRONNEMENT	128 à 132
8. ELEVAGE	128 à 133
9. PECHE MARITIME SENEGALAISE	134 à 141
10. TRANSPORT	142 à 151
11. TOURISME	152 à 155
12. JUSTICE	156 à 175
13. BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	176 à 181
14. INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	182 à 191
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	192 à 197
16. COMMERCE EXTERIEUR	198 à 205
17. COMPTES ECONOMIQUES	206 à 215
18. PRIX	216 à 219
19. FINANCES PUBLIQUES	220 à 225
TABLEAUX ANNEXES	226 à 278
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	279

II- EDUCATION ET FORMATION

INTRODUCTION

Le secteur de l'éducation est géré en quatre ministériels au niveau de l'architecture institutionnelle de l'Etat : le Ministère de l'Education, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Recherche Scientifique et le Ministère des Langues Nationales et de la Francophonie. Il est composé d'un secteur formel et d'un secteur non formel. Le formel regroupe l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, et enfin l'enseignement supérieur. A tous ces niveaux d'enseignement, interviennent le public et le privé. Le non formel, en ce qui le concerne, regroupe l'alphabétisation, l'école communautaire de base, les « écoles de type 3 », les daaras et les écoles franco-arabes.

Le secteur est caractérisé par une relative stabilité institutionnelle qui pourrait être mis en relation avec l'existence d'un cadre unique d'interventions pour l'ensemble des acteurs. Il s'agit du Programme Décennal d'Education et de Formation (PDEF, 2000-2010). Conçu à la suite des conclusions et recommandations du forum mondial de Jomtien en 1990 sur l'Education Pour Tous (EPT), le PDEF vise trois objectifs généraux : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif.

L'atteinte de ces trois objectifs devrait à terme se matérialiser par : (a) une scolarisation universelle et l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement. En termes de priorité, l'accent devra être mis sur le renforcement du système de l'éducation de base (préscolaire, élémentaire moyen et secondaire), de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel.

Le secteur bénéficie d'une bonne organisation en matière de production et de diffusion des statistiques. Ces dites activités sont essentiellement compilées par les services centraux du Ministère de l'Education, en l'occurrence la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) en relation avec les inspections académiques, l'INEADE, la DAEB, la DAGE, l'Office du BAC, les rectorats des Universités, le Bureau des examens et concours.

2 - Ces objectifs sont extraits du rapport de janvier 2005 sur les OMD pour le secteur de l'éducation intitulé : « Assurer une éducation primaire de qualité pour tous »

Dans le domaine de la planification et du pilotage des politiques, programmes et projets (PPP), avec le PDEF, le secteur de l'éducation s'est donné une bonne visibilité qui lui permet actuellement de devenir l'un des secteurs pilotes des Cadres des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Dans le cadre de ce rapport, cette approche GAR sera mise à profit en mettant en exergue les relations de cause à effet entre les éléments d'intrants (organisationnels, politiques, administratifs, intellectuels, ressources humaines, ressources physiques et matérielles), les activités (extrants) et les résultats obtenus. Il s'agira pour chaque cycle d'enseignement de rappeler d'abord les objectifs fixés et les cibles concernées, de décrire ensuite les stratégies de mise en œuvre avant de présenter les résultats obtenus pour enfin formuler un certain nombre de recommandations. Les données statistiques faisant alors l'objet des analyses vont provenir essentiellement de l'exploitation des annuaires statistiques fournis par la DPRE et de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie en 2005-2006.

Le plan de la rédaction utilisé va épouser l'approche classique par les cycles d'enseignement. Il sera alors question d'analyser d'abord le cycle préscolaire (section I) avant d'aborder l'Elémentaire (section II) pour se consacrer après au Moyen (section III) qui va précéder l'examen des cycles d'enseignement Secondaire et Supérieur (section IV). Une dernière partie (section V) sera consacrée à l'analyse tendancielle de quelques indicateurs du PDEF pour en essayer d'évaluer le niveau d'atteinte.

Les principales difficultés rencontrées au cours de l'analyse résident surtout dans la disponibilité des données du cycle d'enseignement technique pour les années scolaires 2004-2005 et 2005-2006 pour ce qui concerne spécifiquement les effectifs par niveau provenant du Ministère. Les données sur les réussites aux examens dans le cycle d'enseignement supérieur font également défaut empêchant ainsi d'analyser le taux de rendement du supérieur. En outre, l'efficacité globale du système éducatif n'a pu être appréhendée à cause de l'absence d'indicateurs sur les cohortes.

SECTION I - LA PETITE ENFANCE

Les spécialistes disent souvent qu'un enfant est formé entre 0 et 6 ans. Pendant cette période, il acquiert les facultés qui vont lui permettre de développer ses capacités d'apprentissage, son intelligence, sa conscience du monde, ses rapports avec son entourage. Mais c'est aussi la tranche d'âge où l'enfant a le plus besoin de soins. Chaque parent en est pleinement conscient.

Education et soins restent un privilège pour près de 68% des jeunes enfants dans la plupart des neufs pays les plus peuplés de la planète (E9). Si on est conscient qu'une bonne éducation dès la petite enfance se traduira indubitablement par de meilleurs résultats scolaires et une réduction effective des inégalités éducatives et sociales, alors pourquoi ne pas donner à nos enfants les moyens d'y arriver? En Afrique où la rapide croissance démographique a intensifié les disparités sociales, le problème est encore plus criant. Dans son rôle de leader pour l'éducation, l'UNESCO s'est engagée à améliorer les soins et l'éducation de la petite enfance, notamment pour les enfants les plus vulnérables et désavantagés, en renforçant les capacités nationales et régionales dans les domaines de la recherche, de la formation, de la programmation et de l'information afin de permettre aux

professionnels de la petite enfance de concevoir des solutions adaptées aux besoins nationaux. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif chiffré, ni de calendrier impératif comme pour 'l'Education pour tous', certains gouvernements s'appliquent néanmoins à remédier à cet état de fait. L'exemple du Sénégal avec la case des tout-petits, est très probant.

I -1. REPARTITION DES EFFECTIFS

I-1.1. Structure des effectifs

Au niveau national, sur la période 2002-2006, la structure des effectifs des enfants préscolarisés est identique et les proportions de filles et de garçons ressortent à 52 % et 48 % respectivement. La présence dominante des filles est visible sur l'ensemble de la période. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les parents ont tendance à envoyer plus leurs filles que leurs garçons aux structures de prise en charge de la petite enfance par rapport au passé où les filles étaient confinées chez elles. Les parents semblent avoir une meilleure prise de conscience de l'importance de l'éducation de leurs filles, dès le bas âge, pour probablement les préparer à l'enseignement élémentaire.

Au niveau des régions, Dakar, Fatick, Louga, Tamba, Thiès et Ziguinchor, qui comptent, en moyenne 52 % de filles et 48 % de garçons, présentent quasiment la même distribution des effectifs que celle observée au niveau du territoire national. Par contre, les régions de Diourbel, Kaolack, Matam, St-Louis et Thiès affichent une répartition des effectifs un peu différente de celle de la distribution nationale. Les parts des filles et de garçons dans les effectifs avoisinant en moyenne 55 % et 45 % respectivement durant la période.

Seule la région de Kolda constitue un cas extrême car les contributions des filles et des garçons à l'ensemble sont inversées. En effet, la part des filles dans les effectifs est de 48 % tandis que celle des garçons est de l'ordre de 52 %, en moyenne. On constate une supériorité numérique des garçons scolarisés dans les structures de la petite enfance. Ce résultat pourrait découler du fait que les parents dans cette région considèrent l'éducation de leurs filles comme une seconde priorité par rapport à celle de leurs garçons. Les filles sont souvent assignées à des tâches domestiques.

I-1.2. Evolution des effectifs

Au niveau national, les effectifs de la petite enfance ont connu une évolution croissante et significative entre 2002 et 2006, correspondant, d'une part, à un taux d'accroissement annuel moyen de 43% entre 2002 et 2005 et, d'autre part, à un taux de 20% de 2005 à 2006. Cette augmentation des effectifs peut être imputable à la politique menée par l'Etat à construire des structures de prise en charge de la petite enfance telles que les cases des tout-petits et les centres communautaires.

Au niveau des régions, entre 2003 et 2004, le taux d'accroissement annuel varie entre -47% et 118%. Les extrêmes coïncidant respectivement avec les régions de Matam et de Thiès. Seules les régions de Diourbel (50%), Tambacounda (103%) et Thiès (118%) affichent des taux d'accroissement supérieurs à la moyenne nationale.

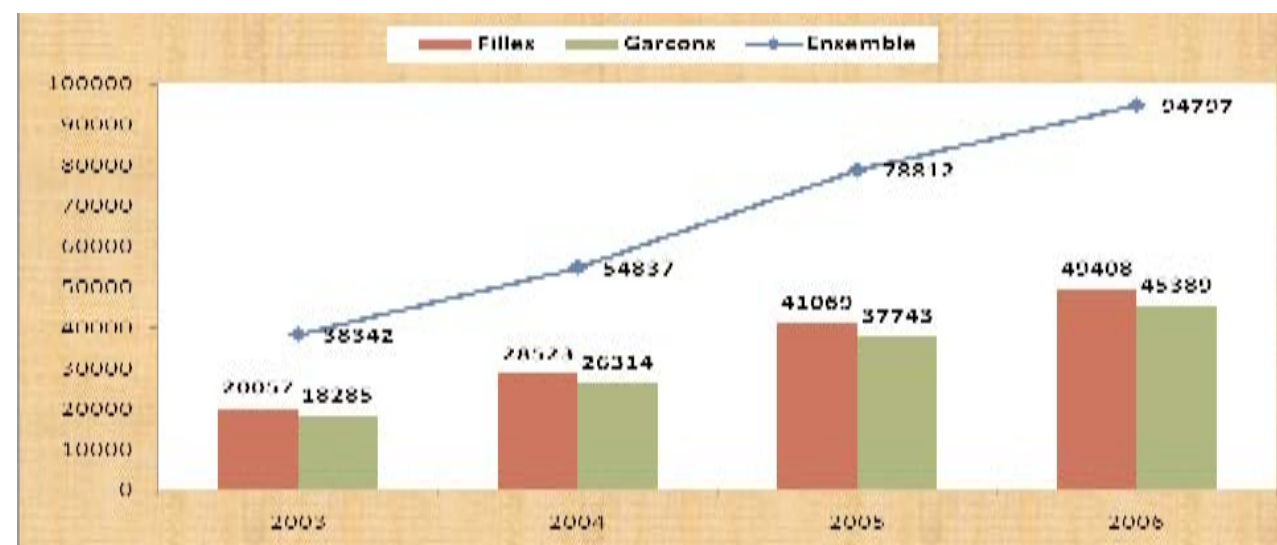
Entre 2004 et 2005, le nombre des enfants préscolarisés de la région de Matam enregistre un renversement de tendance en ce sens que ce chiffre est passé de -47% en 2004 à 256%

en 2005. La même tendance est observée au niveau de la région de Kolda. C'est la région de Fatick qui affiche la forte progression avec un taux de 398%. Les populations scolarisées dans les structures des tout-petits des régions de Dakar (20%), Kaolack (30%) et Thiès (22%) enregistrent des taux d'accroissement inférieurs à la moyenne nationale.

Entre 2005 et 2006, les effectifs des enfants préscolarisés sont en hausse, au niveau de toutes les régions, mais en baisse par rapport à la période entre 2004 et 2005, sauf pour la région de Thiès. Le taux d'accroissement atteint son pic dans la région de Matam (111%). Le taux le plus bas est observé à St-Louis (9%). Les régions de Dakar (11%), Kaolack (14%), Louga (11%), St-Louis (9%) et Tambacounda (14%) indiquent des taux d'accroissement inférieurs à la moyenne nationale.

Au niveau national, la part des filles comme celle des garçons dans l'ensemble est restée constante sur toute la période 2002 à 2006 et s'établit respectivement à 52% et 48%. Bien que la tendance soit restée stationnaire au niveau global, il varie légèrement d'une région à l'autre aussi bien chez les filles que chez les garçons. Cette faible variation est due au fait que les effectifs des filles et garçons ont augmenté significativement d'une année à l'autre. Ce qui fait que le ratio entre l'effectif des filles ou garçons par rapport à l'ensemble a sensiblement varié pas étant donné que les deux quantités augmentent en même temps.

Graphique 2.1 : Accroissement des effectifs du préscolaire entre 2003 et 2006

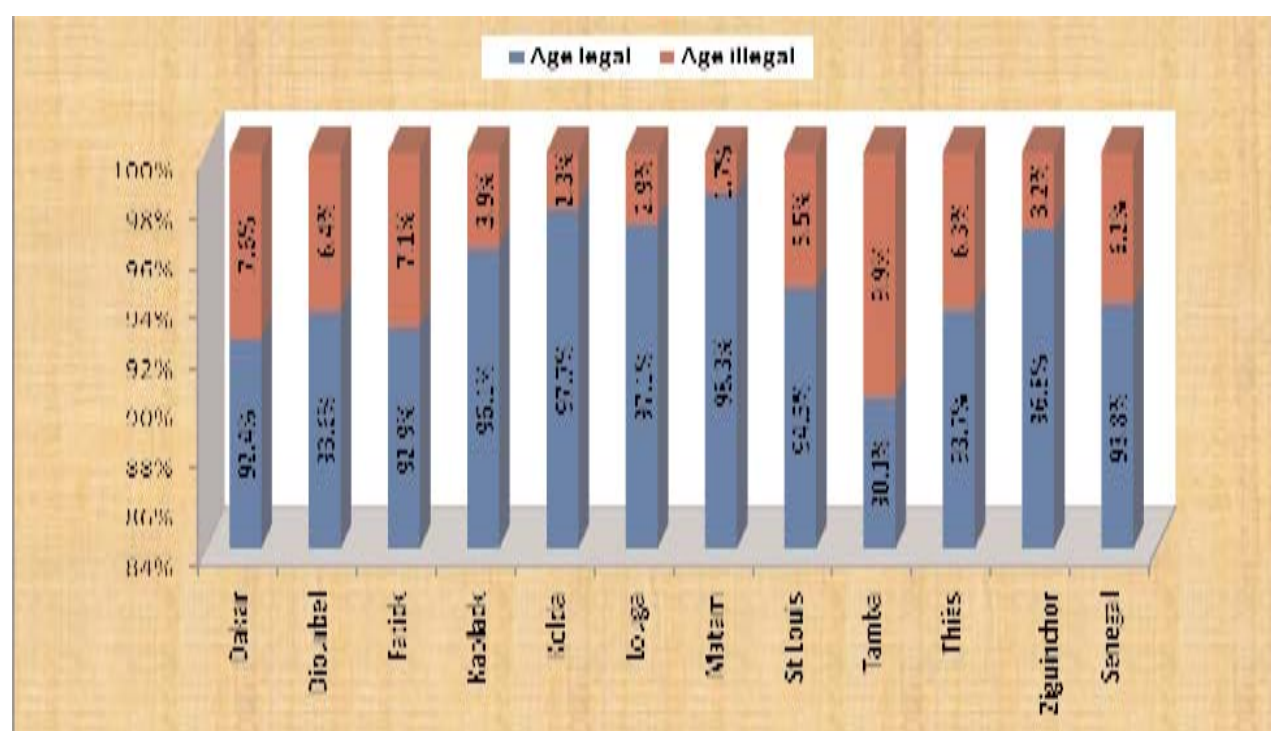


I-1.3. Répartition des effectifs préscolaire selon la région et l'âge

En 2006, la population totale des enfants préscolarisés indique que 93.8% d'entre eux ont l'âge légal, autrement dit, se retrouvent dans la tranche d'âge de 3 à 6 ans. D'ailleurs, dans toutes les régions, cette proportion est supérieure à 90%. La limite inférieure est observée à Tambacounda (90.1%) tandis que la région de Matam affiche la limite supérieure (98.3%).

Par contre, au niveau national, 5843 enfants contre 88 954, soit un pourcentage de 6.2% sont en âge illégal pour suivre l'enseignement préscolaire, c'est à dire, appartiennent à la catégorie de 0 à 2 ans. Ce taux atteint son plus haut niveau à Tambacounda (9.9%) et son plus bas niveau dans la région de Matam (1.7%). Il convient de souligner la particularité de Matam qui enregistre la proportion d'enfants d'âge légal fréquentant l'enseignement préscolaire la plus élevée et celle d'âge illégal la moins élevée par comparaison aux autres régions. Ce résultat pourrait s'expliquer par la priorité accordée au recrutement massif d'enfants ayant l'âge requis.

Graphique 2.2 : répartition des effectifs régionaux du préscolaire selon la légalité de l'âge

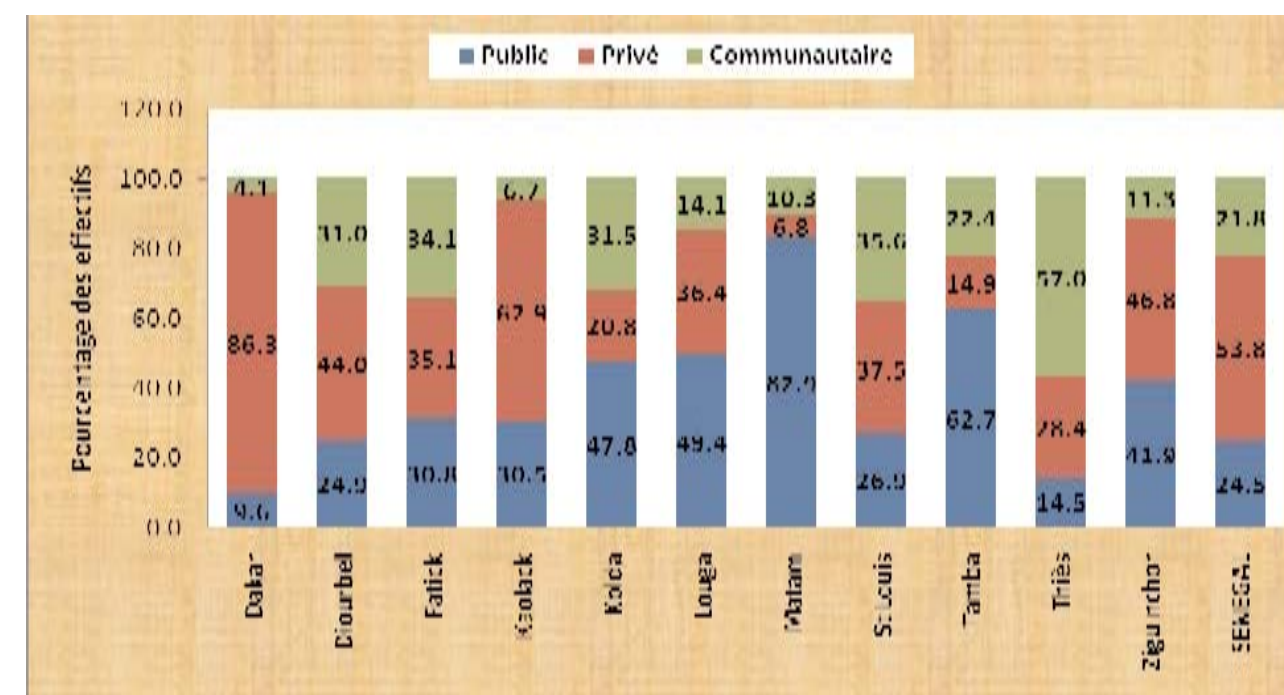


I-1.4. Répartition des effectifs du préscolaire selon la région et le statut

Au niveau national, en 2006, la majorité des enfants inscrits dans les établissements préscolaires (53.8%) fréquente les écoles privées, soit un effectif de 50 976 élèves. Le reste est réparti respectivement entre les établissements public et communautaire (21.8% et (24.5%). La part des élèves préscolarisés suivant l'enseignement privé est plus de 2 fois supérieure aux pourcentages d'élèves fréquentant les structures d'enseignement public et communautaire.

C'est dans la région de Dakar que la part du public dans les effectifs atteint son niveau le plus bas (9.6%), soit un effectif de 3414 élèves, par comparaison aux autres régions. Vient ensuite la région de Thiès (14.5%). Les taux les plus élevés sont enregistrés respectivement à Tambacounda (62.7%) et Matam (82.9%). Ce qui veut dire les infrastructures publiques dans ces deux régions sont plus accessibles aux enfants peut-être en raison de la gratuité de l'enseignement.

Graphique 2.3 : Répartition des effectifs préscolaires selon la région et le statut



C'est aussi dans la région de Dakar, suivie de Kaolack, que la part des enfants préscolarisés fréquentant le privé est la plus élevée avec respectivement 86.3% et 62.9%. C'est dans les régions de Matam (6.8%) et Tambacounda (14.9%) que ce ratio est le plus faible. En d'autres termes, cette répartition des effectifs en faveur de Dakar pourrait s'expliquer par le fait que les parents d'élèves choisissent d'envoyer leurs enfants dans les structures privées car ils ont les moyens financiers de le faire en jugeant que la qualité de l'enseignement offert par ces services est meilleure. Contrairement à Matam et Tambacounda où les revenus des parents étant plus faibles, ces derniers se rabattent sur les structures publiques pour la prise en charge de l'éducation des tout-petits.

L'avènement du communautaire, qui a débuté en 2005, a joué le rôle de relais dans la prise en charge de l'éducation des tout-petits, qui était traditionnellement assurée par les structures publiques et privées. Les communautés se sont mobilisées pour relever le défi de l'éducation des tout-petits en finançant la construction de ces centres. C'est la région de Dakar qui enregistre la contribution du communautaire à l'effectif de la région la plus faible (4.1%). Et en seconde position, vient la région de Kaolack avec 6.7%. La région de Thiès sort du lot avec une part du communautaire équivalente à 57%. Ceci pourrait être dû au fait que les centres communautaires sont plus accessibles aux enfants en raison de leur proximité et de la gratuité de l'enseignement.

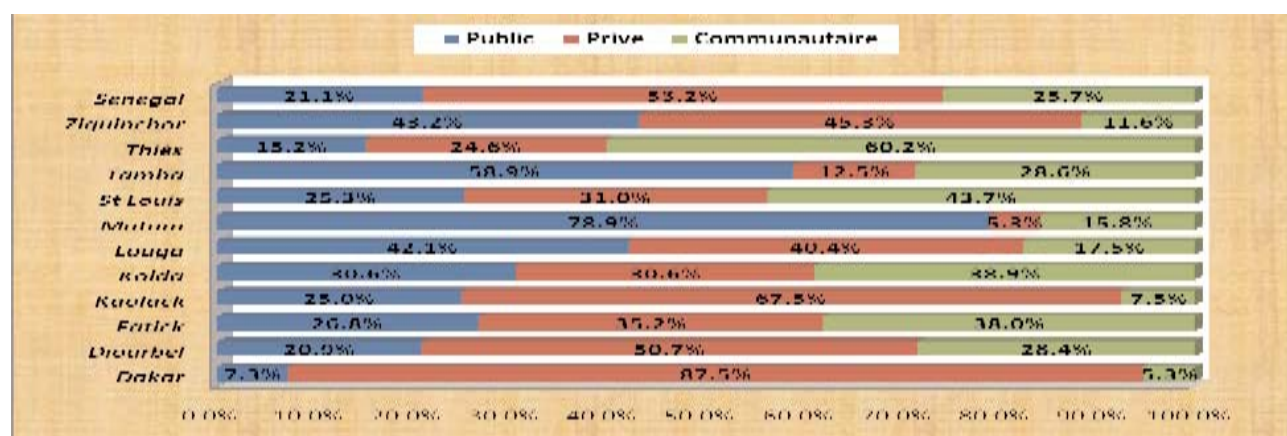
I -2. REPARTITION DES ETABLISSEMENTS ET DES ENSEIGNANTS PRESCOLAIRE

I-2.1. Répartition des établissements du préscolaire selon la région et le statut

En 2006, le Sénégal compte 659 établissements préscolaires privés, soit une proportion de 53.2% de l'ensemble des établissements. Plus de la moitié des établissements sont privés. Les instituts préscolaires privés sont deux fois plus nombreux que les instituts communautaires et publics qui sont en proportion de 25.7% et 21.1% respectivement.

Dakar est la région où la part des structures publiques de prise en charge de la petite enfance est la plus faible (7.3%), suivie par la région de Thiès (15.2%). Cette part est la plus élevée dans les régions de Matam (78.9%) et Tamba (58.9%). Ce qui veut dire que la couverture de l'enseignement préscolaire dans ces deux régions demeure encore largement dépendante des instituts publics. Contrairement à Dakar, où la préscolarisation des enfants est assurée dans une moindre mesure par les infrastructures publiques.

Graphique 2.4 : Répartition des établissements préscolaires selon la région et le statut



Par rapport aux autres régions, Dakar détient également le record de la part du privé avec 87.5%, soit 398 établissements. Cette part baisse environ de 20 points de pourcentage pour la région de Kaolack, qui a le pourcentage le plus élevé après Dakar. Les proportions les plus faibles sont observées à Tamba (12.5%) puis à Matam (5.3%).

Ce déficit en établissements privés dans ces régions pourrait être le fait que ces dernières sont encore à la traîne par rapport à la capitale en matière de dotations d'infrastructures préscolaires privées. A cet égard, de gros efforts doivent être entrepris par l'Etat pour développer l'implantation de structures privées de prise en charge des enfants dans les régions telles que Matam, Tambacounda, Kolda et Thiès.

La représentativité du communautaire dans le total des établissements des régions de Dakar et Kaolack est estimée respectivement à 5.3% et 7.5%. Ces taux sont les plus faibles par rapport aux autres régions. La région de Thiès bat le record en ce qui concerne la contribution du communautaire avec 60.2%, suivie de loin par St-Louis avec 43.7%. Ce résultat pourrait s'expliquer par la contribution de bonnes volontés dans les communautés ou des partenaires au développement à doter la région de Thiès d'infrastructures préscolaires de proximité. C'est des initiatives qui méritent d'être saluées et renforcées dans les autres régions pour faciliter l'accès à l'éducation en termes de réduction des distances et de temps d'accès.

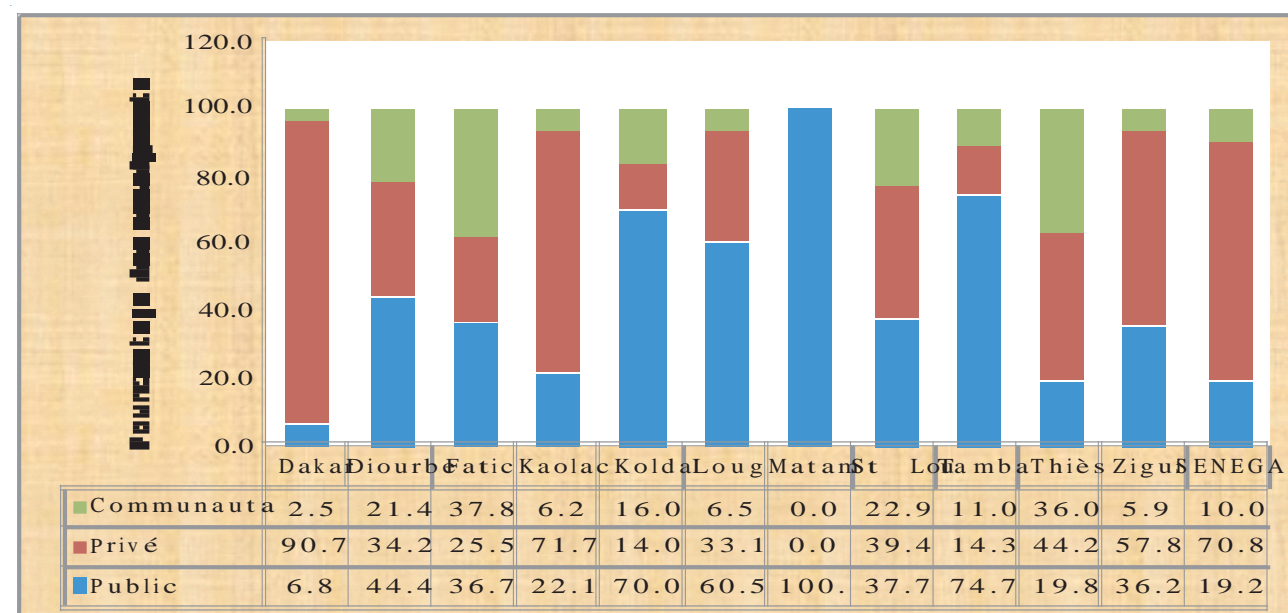
Il faut noter que la structure de la répartition des établissements selon la région et le statut est quasiment identique à celle des effectifs selon la région et le statut.

I-2.2. Répartition des enseignants du préscolaire selon la région et le statut

Au niveau national, en 2006, le nombre d'enseignants est estimé à 3513 dont 675 (19.2%), 2488 (70.8%) et 350 (10%) s'exercent respectivement dans le public, le privé et le communautaire. La part du privé est plus de 3 fois élevée à la part du public et 7 fois plus élevée à celle du communautaire.

Au niveau des régions, seule Dakar (6.8%) a la part des enseignants du public inférieure à la moyenne nationale. A Matam, tous les enseignants sont du public tandis que 70% des enseignants de Kolda, soit 50, enseignent dans le public. Seules les régions de Dakar (90.7%) et de Kaolack (71.7%) ont des pourcentages d'enseignants du privé supérieurs à la moyenne nationale. On observe les taux les plus faibles à Tamba (14.3%) puis à Kolda (14.0%).

Graphique 2.5 : Répartition des enseignants du préscolaire selon la région et le statut



Les régions de Diourbel (21.4%), Fatick (37.8%), Kolda (16.0%), St-Louis (22.9%), Tamba (11%) et Thiès (36%) possèdent des parts d'enseignants du communautaire supérieures à la moyenne nationale. Thiès affiche la part la plus élevée, justifiant ainsi son statut de détenteur record des centres communautaires. Dakar est la région avec la plus faible part du communautaire (2.5%). Bien qu'il y ait à Matam une école préscolaire privé et 3 centres communautaires, le fait qu'il n'y a aucun enseignant du privé et communautaire, d'après le graphique, peut être expliqué par un problème dans la collecte de données ou le fait que ces enseignants sont principalement du public et offrent également leurs services à ces structures.

3. TAUX BRUT DE PRESCOLARISATION (TBPS)

Tableau 2.1 : Taux brut de préscolarisation en 2006

Région	Garçons	Filles	Total
Dakar	18,3%	19,1%	18,7%
Diourbel	2,9%	4,2%	3,5%
Fatick	5,5%	6,1%	5,8%
Kaolack	2,0%	2,4%	2,2%
Kolda	2,3%	2,5%	2,4%
Louga	5,3%	6,1%	5,7%
Matam	2,8%	3,4%	3,1%
St Louis	5,9%	7,0%	6,5%
Tamba	4,6%	4,9%	4,7%
Thiès	10,0%	12,2%	11,1%
Ziguinchor	19,8%	20,6%	20,2%
SENEGAL	7,3%	8,2%	7,7%

Source : annuaire national de l'éducation 2005-2006

En 2006, le taux brut de préscolarisation (TBPS) est estimé à 7,7% au niveau global. Au niveau des filles, il s'élève à 8,2%, un peu plus élevé à celui des garçons. D'ailleurs, le même résultat est obtenu pour toutes les régions. En 2006, toutes les régions, excepté Dakar, Thiès et Ziguinchor ont un TBPS inférieur à la moyenne nationale. Le TBPS le plus faible étant enregistré à Kaolack (2,2%). On observe la même tendance aussi bien au niveau des filles qu'au niveau des garçons pour toutes les régions.

En effet, chez les filles, seules les régions de Dakar (19,1%), Thiès (12,2%) et Ziguinchor (20,6%) affichent des taux supérieurs à la moyenne nationale qui est de 8,2%. Le TBPS le plus faible est enregistré à Kaolack (2,4%) et le plus élevé à Ziguinchor. Aussi, est-il que chez les garçons, seules Dakar, Thiès et Ziguinchor enregistrent des pourcentages supérieurs à la moyenne nationale (7,3%) avec respectivement 18,3%, 10% et 19,8%. Là aussi Kaolack n'échappe pas à la règle en enregistrant le taux le plus faible (2,0%). Ce taux atteint son niveau le plus élevé à Ziguinchor. De manière générale, il existe un profond gap entre d'une part, Dakar, Thiès et Ziguinchor et, d'autre part, les autres régions du Sénégal, en matière de scolarisation des tout-petits.

3 - Pour le préscolaire, la part des filles est de 52% et celle des garçons est de 48%

SECTION II - L'ELEMENTAIRE

II -1. REPARTITION DES EFFECTIFS

II-1.1. Structure des effectifs

Les parts des filles et garçons dans l'effectif global national sont quasiment les mêmes entre 2002 et 2006 et se chiffrent respectivement à environ 48% et 52%. L'effectif des garçons est plus important que celui des filles sur tout le période, contrairement au résultat obtenu pour le scolaire . Le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire s'établit en moyenne à 94% sur la période allant de 2002 à 2006. Il y a donc environ 94 filles contre 100 garçons. Cette présence majoritaire des garçons pourrait être expliquée par plusieurs raisons. L'une des raisons peut être qu'il y a plus de garçons que de filles qui commencent la première année d'études dans l'enseignement primaire et achèvent la cinquième. Ou bien les politiques de recrutement dans l'enseignement primaire visent plus les garçons que les filles. Ce résultat n'est pas encourageant car dans le contexte du suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, plus particulièrement, dans le cadre de l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, ce rapport devrait suivre une tendance à la hausse. Le gouvernement devrait déployer plus d'efforts pour sensibiliser et recruter davantage de filles et les encourager à terminer leur cycle d'études primaires.

Au niveau des régions, Dakar est la seule où la parité entre filles et garçons est nette. Pour les régions de Diourbel, Kaolack, Matam et St-Louis, ce rapport évolue en faveur des filles sur l'ensemble de la période. Pour les autres régions, la balance se penche en faveur des garçons. Ce qui montre que la cible 4 de l'Objectif 3 des OMD « Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire d'ici à 2005 » n'a pas pu être atteinte dans les régions en dehors d'elles citées en haut.

II-1.2. Evolution des effectifs

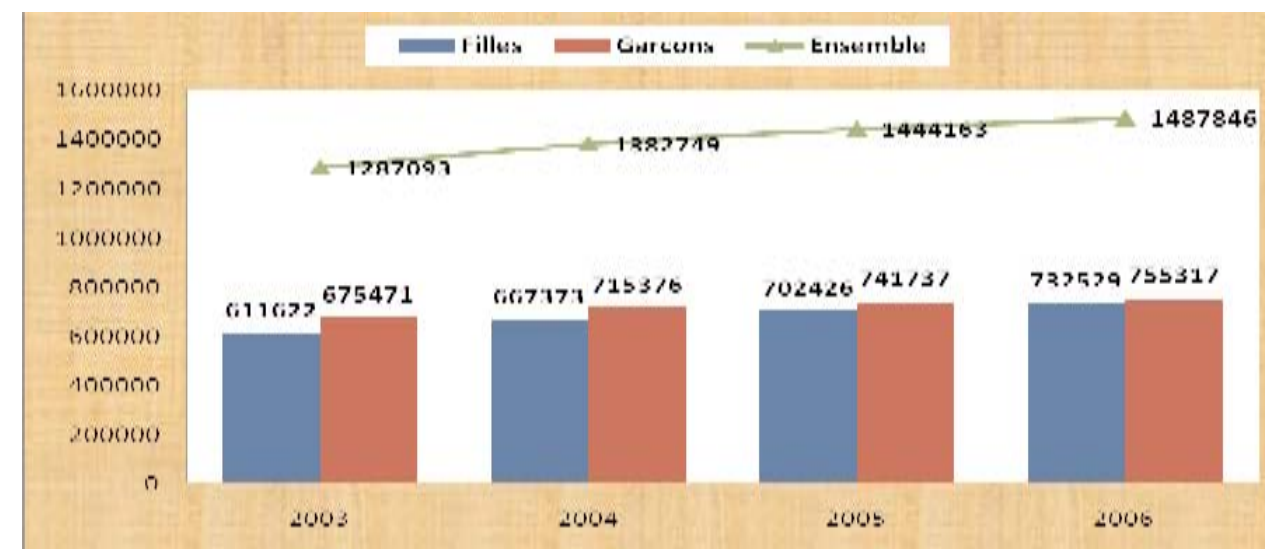
Au niveau national, l'effectif des élèves a nettement augmente durant la période 2003-2006. En effet, il est passé de 1,287,093 en 2002/2003 à 1,382,749 en 2003/2004 ; puis à 1,444,163 en 2004/2005 ; et à 1,487,846 en 2005/2006. Le taux d'accroissement est variable d'une période à l'autre. Pendant qu'il est de 7.4% entre 2003 et 2004, il s'établit en moyenne à 4% sur la période 2004-2006. L'effectif des filles a beaucoup plus progressé que celui des garçons pendant la même période. Partant de l'hypothèse que l'effectif des élèves est proportionnel à la capacité d'accueil des écoles élémentaires, cette tendance peut être attribuée à la volonté et aux gros efforts entrepris par le gouvernement du Sénégal dans la réalisation de l'Objectif 3 des OMD, à savoir, assurer l'éducation primaire pour tous. Bien que cet objectif soit loin d'être atteint, l'allocation de 40% du budget national par les autorités publiques à l'éducation, traduite par la construction de nombreuses écoles élémentaires et le recrutement d'enseignants supplémentaires depuis 2002 pour prendre en charge l'éducation élémentaire des enfants, est une illustration de la bonne volonté des autorités à réaliser cet objectif.

Au niveau de chaque région, durant la période 2003-2005, les croissances des effectifs ont été toutes positives. Les régions de Kolda, Louga, et Matam enregistrent la plus

forte progression en moyenne avec respectivement 6.4%, 6,7% et 7.3%. Ces trois régions ont apparemment bénéficié plus des dépenses d'investissement allouées à l'éducation pour la construction de nouvelles infrastructures scolaires. Le taux de croissance moyen le moins élevé pendant cette période est enregistré respectivement à Dakar (2.1%) et à Ziguinchor (1.9%). Dakar a certainement moins bénéficié des dépenses en capital alors que l'insécurité qui régnait dans la région de Ziguinchor a contribué à ce résultat. Aussi, observe-t-on une évolution des effectifs plus élevée au niveau des filles qu'au niveau des garçons.

Sur la période 2005-2006, la croissance des effectifs est moins élevée que par rapport à la période 2003-2005 pour toutes les régions et le niveau national. Ce taux est même négatif pour la région de Dakar aussi bien chez les filles que chez les garçons. Ce qui veut dire qu'il y a moins d'élèves inscrits à l'élémentaire en 2006 en comparaison en 2005. Les croissances les plus élevées sont observées à Diourbel (9.1%) et Matam (9.6%). On note également une progression des effectifs des filles plus importante que celle des garçons.

Graphique 2.6 : Accroissement des effectifs de l'élémentaire entre 2003 et 2006

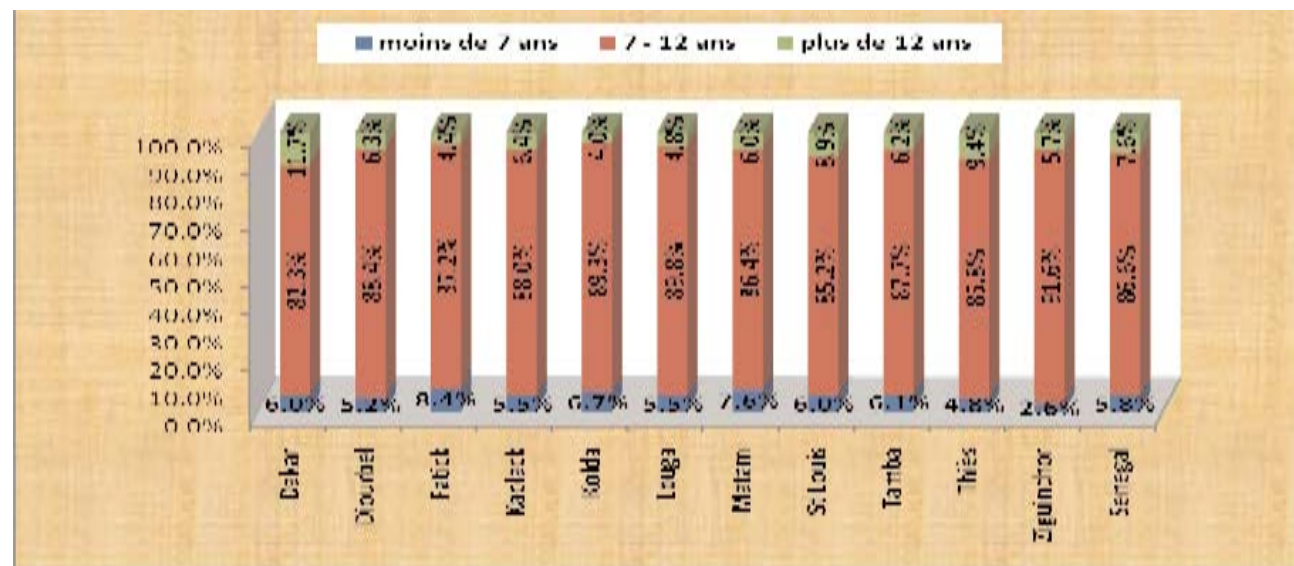


II-1.3. Répartition des effectifs de l'élémentaire selon la région et l'âge

Selon les normes, l'âge d'entrée en Cours d'Initiation est fixé à 7 ans et un élève devrait compléter son cycle d'études élémentaires à l'âge de 12 ans. En 2006, l'effectif des enfants dans l'enseignement élémentaire, tous âges confondus, est estimé au niveau global à 1,487,846 âge dont 86.6%, soit 1,288,871, se trouvent dans la tranche d'âge légal 7-12 ans et 13.4%, soit 198,975, sont dans la tranche d'âge illégal. Ces derniers sont repartis dans les groupes d'âge des moins de 7 ans (5,8%) et des plus de 12 ans (7,6%).

Graphique 2.7 : Répartition des effectifs de l'élémentaire selon la région et l'âge

Graphique 2.7 : Répartition des effectifs de l'élémentaire selon la région et l'âge

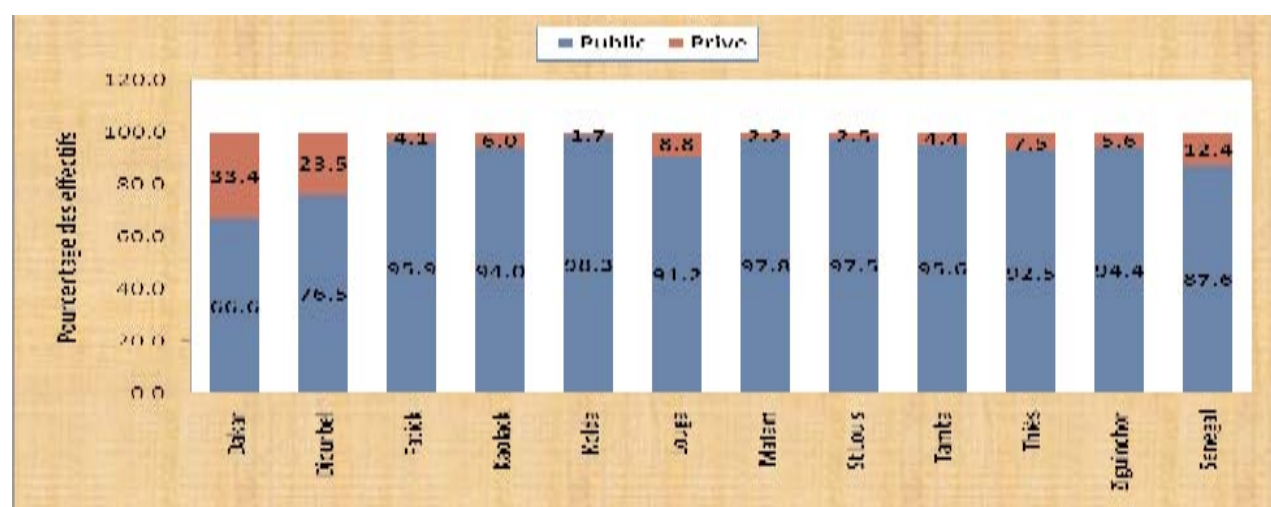


Au niveau des régions, Dakar enregistre le pourcentage d'élèves en dehors de l'âge légal le plus élevé (17,6%) contre 82,3 % de la tranche d'âge réglementaire. La part des moins de 7 ans dans l'effectif des régions est plus élevée à Fatick (8,4%), puis à Matam (7,6%), Kolda (6,7%). Par contre, la région de Dakar affiche la contribution des plus de 7 ans à l'ensemble la plus importante avec 11,7%, suivie de Thiès (9,4%) et de St-Louis (8,9%). La part la moins élevée est enregistrée à Kolda (4%) puis à Fatick (4,4%). A Dakar, les parents ont tendance à inscrire leurs enfants tardivement ou bien les enfants font plus d'années que le cycle normal d'études. Par conséquent, le pourcentage des plus de 7 ans atteint son plus haut niveau.

I-1.4. Répartition des effectifs de l'élémentaire selon la région et Le statut

Au niveau global, la vaste majorité des élèves (87,6%), soit un effectif de 1, 303,969, est dans l'élémentaire public contre seulement 12,4% de l'effectif national, soit 183,877, qui se trouvent dans l'élémentaire privé. La part du privé est 7 fois plus élevée que celle du public.

Graphique 2.8 : Répartition des effectifs de l'élémentaire selon la région et le statut



Toutes régions confondues, la part du public dans les effectifs est supérieure à 60%. Sauf à Dakar et à Diourbel, cette part est au dessus de la moyenne nationale. La part du privé en dehors de Dakar et Diourbel est inférieure à la moyenne nationale. Elle atteint son plus faible niveau respectivement à Kolda, Matam et St-louis avec 1,7%, 2,2% et 2,5%. Cette répartition des élèves par rapport au type d'enseignement, qui penche en faveur du public, montre que l'enseignement élémentaire public est généralement plus accessible aux enfants, pour la plupart défavorisés, que l'enseignement élémentaire privé. C'est à Dakar que le nombre d'élèves fréquentant le privé atteint un record de 33,8%. Ceci peut être expliqué par des raisons économiques dans la mesure où les ménages de la capitale peuvent se permettre, avec des moyens financiers, envoyer leurs enfants aux écoles privées.

SECTION III - L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyen (CEM) dont le cycle dure 4 ans (de la 6e à la 3e). C'est une filière de prolongement de l'enseignement élémentaire dont il accueille actuellement 20% des effectifs.

III -1. REPARTITION DES EFFECTIFS

III-1.1. Structure des effectifs du moyen général par sexe

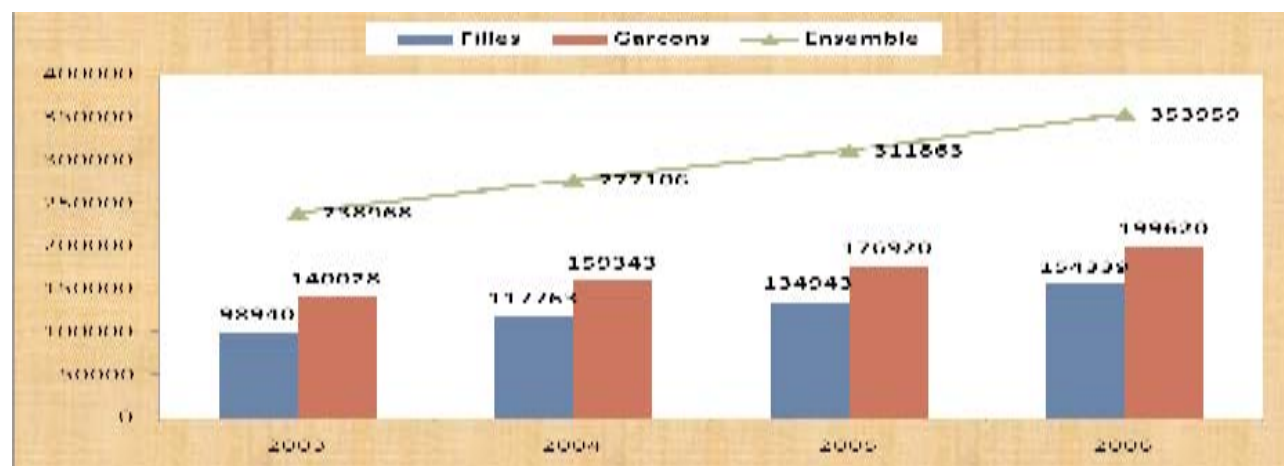
Au niveau national, la structure des effectifs par sexe pour le moyen est sensiblement différente de celle de l'élémentaire. En effet, durant la période 2002-2006, l'enseignement moyen compte en moyenne 295,474 élèves dont 42% sont des filles et 58% sont des garçons. Par comparaison à l'élémentaire, la part des filles dans l'effectif global connaît un repli de 6 points de pourcentage tandis que la part des garçons progresse de 6%.

L'écart entre les effectifs des filles et garçons devient plus grand et le rapport entre filles et garçons s'établit en moyenne à 75%. Le ratio chute de 94% pour l'élémentaire à 75% pour le moyen. Autrement dit, le moyen enregistre 75 filles contre 100 garçons. Dans ce contexte, sans que la tendance soit renversée, par des campagnes de sensibilisation et de recrutement plus orientées vers les filles, le Sénégal ne serait pas en mesure d'atteindre les OMD, notamment la promotion de l'égalité des sexes dans l'enseignement moyen.

III-1.2. Evolution des effectifs du moyen général

Au niveau national, l'effectif des élèves a significativement augmenté durant la période 2003-2006 avec, en moyenne, un taux d'accroissement de 14%. Sur toute la période, le taux d'accroissement annuel moyen des filles (16%) est supérieur à celui des garçons (12,6%). Au niveau des régions, seules Dakar (7,5%), Louga (13,6%) et Thiès (13%) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale. Matam enregistre le taux le plus élevé avec 36,4%. Par ailleurs, l'évolution de l'effectif des filles est plus importante que celles des garçons durant toute la période.

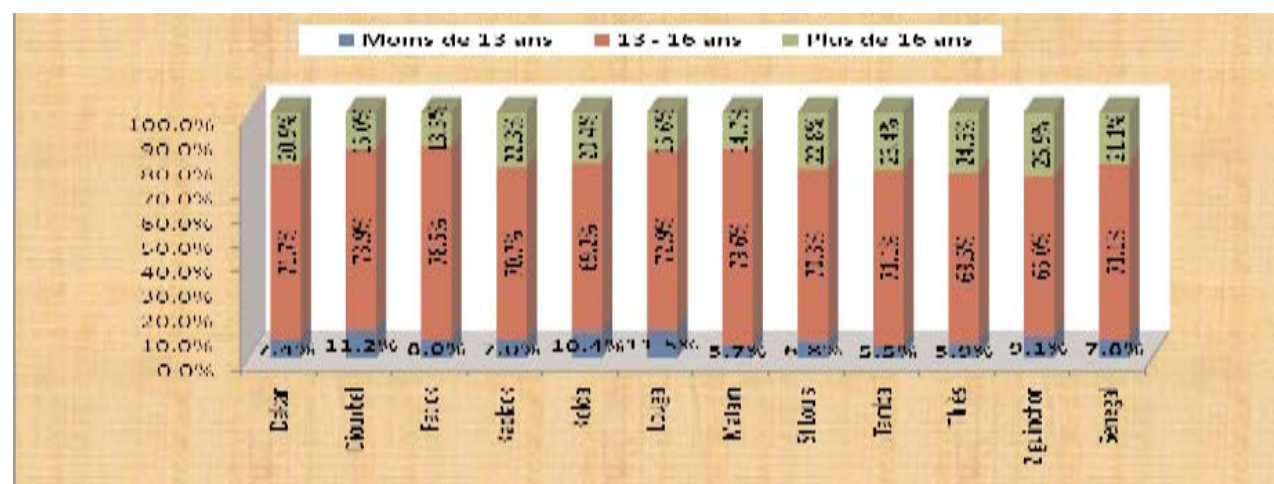
Graphique 2.9 : Accroissement des effectifs du moyen général entre 2003 et 2006



III-1.3. Répartition des effectifs du moyen général selon la région et l'âge

En 2006, l'effectif des enfants dans l'enseignement moyen, tous âges confondus, est estimé au niveau global à 353,959 dont 71,1%, soit 251,544, se trouvent dans la tranche d'âge de la population cible 13-16 ans ; 7,8%, soit 27,660, ont moins de 13 ans ; et 21,1%, soit 74,755, ont plus de 16 ans. Au niveau des régions, seules Kaolack, Kolda, St-louis, Thiès et Ziguinchor ont des proportions d'élèves de la population cible inférieure à la moyenne nationale.

Graphique 2.10 : Répartition des effectifs du moyen général selon la région et l'âge



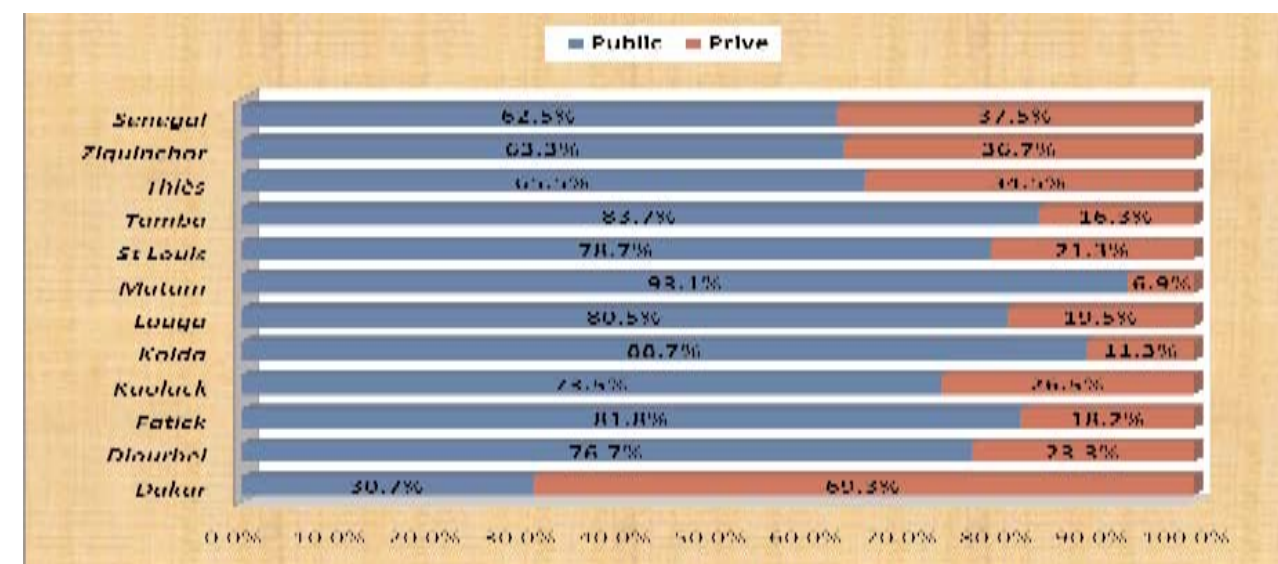
III -2. REPARTITION DES ETABLISSEMENTS ET DES ENSEIGNANTS DU MOYEN GENERAL

II-2.1. Répartition des établissements selon la région et le statut

En 2006, le nombre total d'établissements d'enseignement moyen au Sénégal est estimé à 894, dont 559 sont publics et seulement 335 sont privés, respectivement en proportion de 62,5% et 37,5% du total des établissements. La part du public dépasse de 25% la part du privé. Ce qui montre que la contribution du privé à l'effort de scolarisation dans le moyen demeure encore faible.

Cette contribution est généralement faible au niveau de toutes les régions sauf à Dakar. Cette part du privé atteint son plus bas niveau à Matam avec 6,9%. Dakar enregistre 264 établissements, soit près du tiers des collèges que compte le Sénégal. 183 de ces collèges (69,3%) sont privés et seulement 81 (30,7%) sont publics. La grande majorité des collèges est privée. Dakar compte plus de collèges que toutes les autres régions. Une situation qui pourrait s'expliquer par le fait qu'à Dakar, la capitale économique, les initiatives privées pour construire des collèges sont plus nombreuses et, d'autre part, les ménages sont plus aisés pour envoyer leurs enfants dans les établissements privés.

Graphique 2.11 : Répartition des établissements du moyen général selon la région et le statut



SECTION IV ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR

IV.1. Rappel des objectifs pour les cycles

Pour l'enseignement secondaire, l'objectif est de renforcer le niveau d'éducation afin de permettre aux élèves de mener des études supérieures de qualité ou de recevoir une formation professionnelle de cadre moyen.

Pour ce qui est du cycle d'enseignement supérieur, les objectifs tournent autour des points suivants (i) la politique de régulation des flux pour l'entrée à l'université; (ii) le développement de programmes d'enseignement de qualité dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

IV.2. Analyse des cibles principales

La cible principale pour le secondaire est constituée des enfants dont l'âge est compris entre 17 et 19 ans. Cette catégorie d'enfant exprime ainsi la demande potentielle à laquelle l'offre éducative du cycle d'enseignement secondaire doit théoriquement répondre en termes d'accès et de qualité. Sur la période 2000-2006, cette demande potentielle est passée de 613753 à 749327 enfants, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,4% ou un effectif additionnel annuel d'environ 22000 enfants éligibles à ce cycle d'enseignement.

En 2005-2006, cette population cible est localisée en majorité dans l'axe Dakar (26,7%), Thiès (14,1%), Diourbel (13,2%) et Kaolack (12,2%). Ziguinchor (3,6%), Matam (3,7%), Louga (4,4%) et Tambacounda (4,5%) sont les régions où la demande potentielle se révèle la plus faible. De l'examen des projections démographiques du RGPH III, il ressort que la prédominance de la population cible féminine est nette sur le plan national à l'exception des régions de Ziguinchor et de Fatick où la part des filles ne représente respectivement que 46 et 49% de la demande potentielle.

Si la définition de la demande potentielle pour le secondaire est aisée, elle semble plus compliquée pour le cycle supérieur où il est difficile d'instaurer le principe d'âge légal comme c'est souvent le cas dans les autres cycles. Toutefois, dans la plupart des écrits, on considère la population âgée de 20 à 24 ans en adoptant l'hypothèse minimaliste que la maîtrise sanctionne les études supérieures. En 2005-2006, l'ESPS estime cette population à environ 1 124 224 soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3% sur la période 2001-2002 et 2005-2006 en se référant aux données de l'ESAM2.

IV.3. Analyse des stratégies mises en œuvre et des résultats obtenus

Les stratégies mises en œuvre et les résultats obtenus par rapport aux objectifs précités sont multiples mais peuvent être regroupés autour de deux axes stratégiques l'élargissement de l'accès aux cycles et l'amélioration de la qualité des enseignements.

IV.3.1 Elargissement de l'accès aux cycle d'enseignement secondaire et supérieur

Trois critères d'analyse sont mis en avant dans le cadre de ce rapport pour appréhender l'accès. Il s'agit de l'accessibilité technique, de l'accessibilité physique et de l'accessibilité financière.

IV.3.1.1. L'accessibilité technique

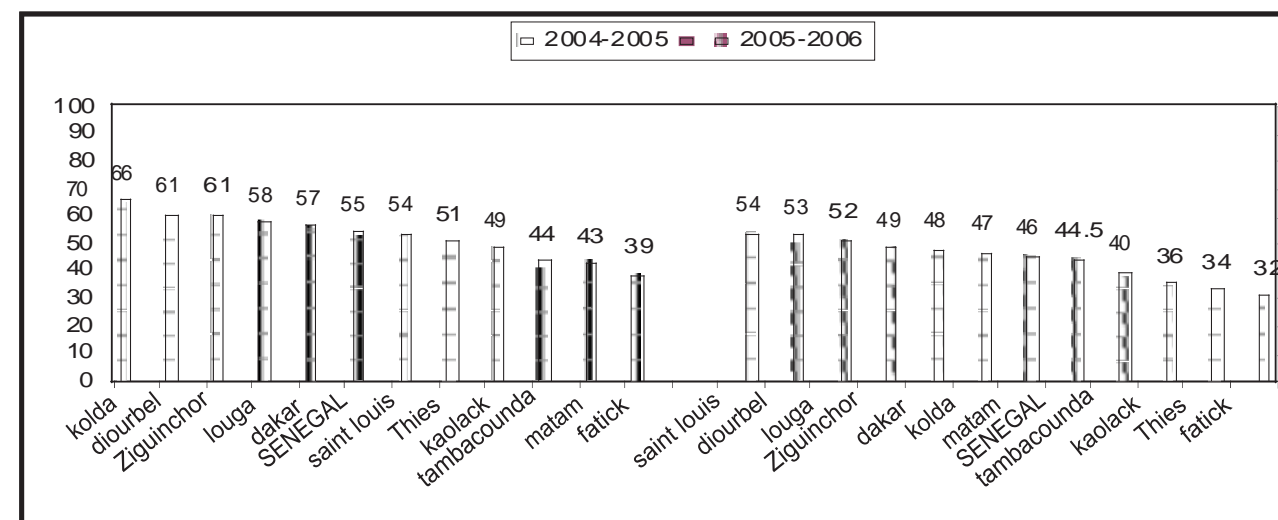
Les critères techniques mis en place par le Gouvernement à travers le Ministère de l'Education, pour le passage du cycle moyen au cycle secondaire portent sur l'obtention d'une moyenne annuelle minimale de 10/20 en classe de troisième et la réussite aux examens du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). D'autres critères non moins importants renseignent sur l'avis favorable du Conseil de classe fondé sur les performances, la conduite, l'assiduité de l'élève et l'âge du candidat qui doit être de 19 ans au maximum au 31 décembre de l'année en cours (année effective de la classe de troisième).

Les spécialistes empruntent souvent le taux de transition comme indicateur de mesure de l'accessibilité technique. Il représente la proportion d'élèves parvenus à la fin d'un cycle qui passent au cycle suivant. En 2004-2005, sur les 65246 élèves en classe de troisième, ce taux s'est situé à près de 55% soit environ 29361 élèves recalés. Parmi ces derniers, plus de la moitié (54,4%) ont repris la classe de troisième avec une inégale répartition moins prononcée entre les sexes (53,8% pour les filles et 54,7% pour les garçons) qu'entre les zones de résidence (52,2% pour le milieu urbain et 62,2% pour le rural).

En 2005-2006, le taux de transition s'est établi à 44,5% soit une baisse de 11,5 points par rapport à 2004-2005. Cela donne une indication sur le faible niveau d'accès à ce cycle du moment que plus de la moitié des élèves en classe de troisième sont recalés. Pour cette année, la faiblesse, observée au niveau national, du taux de transition s'est également reflétée au plan régional où, seule la région de Matam a enregistré une hausse qui lui a permis de se situer un peu au dessus de la moyenne nationale.

La région de Saint-Louis, en maintenant son niveau de l'année précédente (54%) a occupé la première position que Kolda a perdue à cause d'une baisse de près de 19 points. Fatick, avec un taux de transition de 32%, reste toujours à la trappe. Elle est rejointe par la région de Thiès (34%), venue se ranger derrière les deux régions Kaolack (36%) et Tambacounda (40%) qui se sont permutées de position dans les classements globaux entre les deux années scolaires 2004-2005, et 2005-2006.

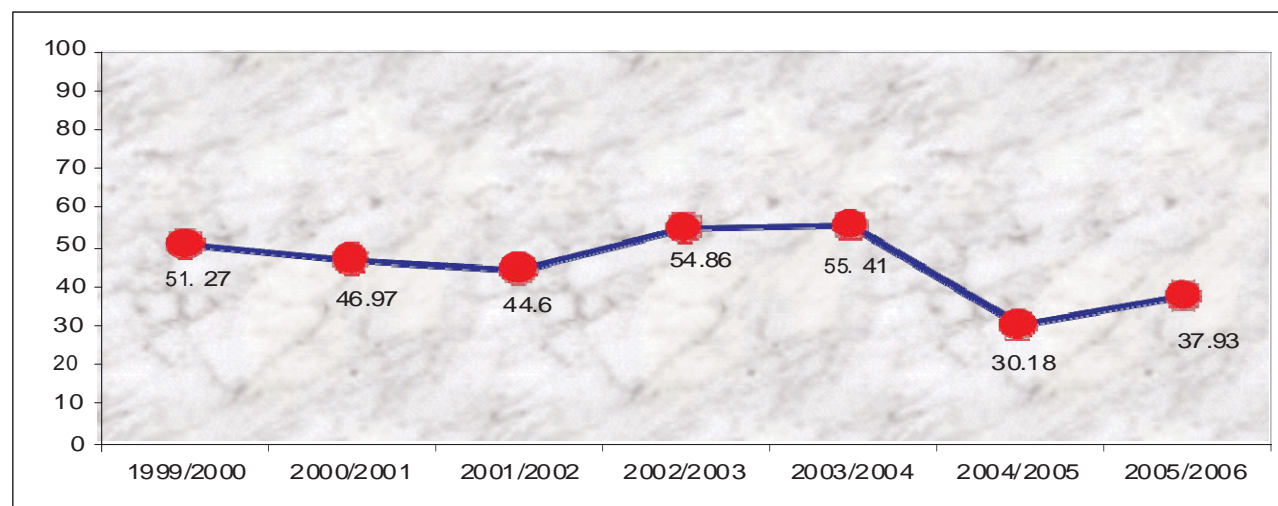
Graphique 2.12 : Evolution comparée des taux de transition de la troisième à la seconde par région entre 2005 et 2006



Source données provenant des annuaires statistiques de l'éducation, DPRE

Les résultats non encourageants observés au niveau du taux de transition sont corroborés par l'évolution récente du taux de réussite aux B.F.E.M qui, comme le montre le graphique ci-après, a enregistré en 2004/2005 un niveau bas jamais atteint dans les cinq dernières années même si un léger repli est constaté durant l'année scolaire suivante.

Graphique 2.13 : Evolution du taux de réussite au BFEM de 1999/2000 à 2005/2006



Source : données provenant des annuaires statistiques de l'éducation, DPRE

Pour le cycle supérieur, il existe un éventail de critères techniques conditionnant l'accès. Ils varient en fonction du type d'établissement (public ou privé, universitaire ou de formation professionnelle) mais aussi de la nature de la demande (provenant du cycle d'enseignement secondaire ou du milieu professionnel, de nationalité sénégalaise ou étrangère). Quel que soit le cas, le critère de base est l'obtention préalable du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Si l'accès à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) du point de vue technique pose moins de problème aux élèves bacheliers, tel n'est pas le cas pour l'Université Gaston Berger de Saint Louis où il est exigé en plus du Bac, une mention et/ou une bonne moyenne en classe de terminale. Dans les écoles ou instituts de formation, des examens d'entrée sont organisés et expliquent souvent le faible taux d'accès.

En termes de résultats, le tableau ci-après indique qu'au Sénégal, en 2005-2006, l'effectif des étudiants se chiffre à 62 539 dont les 85,4% fréquentent le public. Les femmes ne représentent que 31,6% de l'effectif et sont plus présentes dans le privé avec 38,6%. Avec respectivement, 91,8% et 94,0% des effectifs du public et du privé, Dakar dépasse de loin les autres régions. Elle est suivie de Saint-Louis avec respectivement 7,2% et 4,5%.

Tableau 2.2 : Répartition de l'effectif du supérieur par région

Région	Statut	Hommes	Femmes	Total	% Femme
Dakar	Privé	5269	3291	8560	38.4%
	Public	33902	15166	49068	30.9%
	Total	39171	18457	57628	32.0%
Diourbel	Public	234	26	260	10.0%
Kaloack	Privé	35	25	60	41.7%
St-Louis	Privé	251	161	412	39.1%
	Public	2787	1054	3841	27.4%
	Total	3038	1215	4253	28.6%
Thiès	Privé	36	37	73	50.7%
	Public	232	33	265	12.5%
	Total	268	70	338	20.7%
Sénégal	Privé	5591	3514	9105	38.6%
	Public	37155	16279	53434	30.5%
	Total	42746	19793	62539	31.6%

Source : Annuaire statistique de l'Education, DPRE, 2005-2006

IV.3.1.2. L'accessibilité physique

Les politiques mises en œuvre par le Gouvernement pour l'amélioration de l'accessibilité physique à l'enseignement secondaire repose essentiellement sur la construction d'établissements publics secondaires de proximité par rapport aux différentes communautés et la promotion de la création d'établissements privés dans un cadre de partenariat public-privé. La mise en œuvre de la stratégie de mutation progressive de collège en lycée participe également de l'amélioration de l'accès au cycle d'enseignement secondaire. Dans ce domaine, des avancées notoires sont enregistrées avec la signature des projets de décrets tels que le décret n° 2001.688 du 05/09/2001 et n° 2002 du 05/09/2002 qui ont consacré le collège d'enseignement moyen de Macodou Ndiaye à Sokone et celui de Dahra en lycées.

Actuellement, l'enseignement secondaire est actuellement dispensé dans 199 établissements qui sont soit des lycées avec un premier cycle (159) ou des lycées comprenant uniquement le second cycle (40). En 2000 il existait 111 établissements. Cette évolution du réseau est le résultat de la forte poussée du privé dont les établissements sont passés de 63 à 118 entre 2000 et 2006 soit une augmentation de 87,3%. Au même moment, les établissements publics ont vu leur nombre augmenté de 68,8%.

Les politiques de l'Etat pour asseoir une bonne accessibilité physique des établissements supérieurs tournent principalement autour de deux axes à savoir

1. la création des collèges universitaires régionaux pour favoriser la décentralisation de l'enseignement supérieur ;
2. la promotion d'un secteur privé dynamique capable de satisfaire la forte demande.

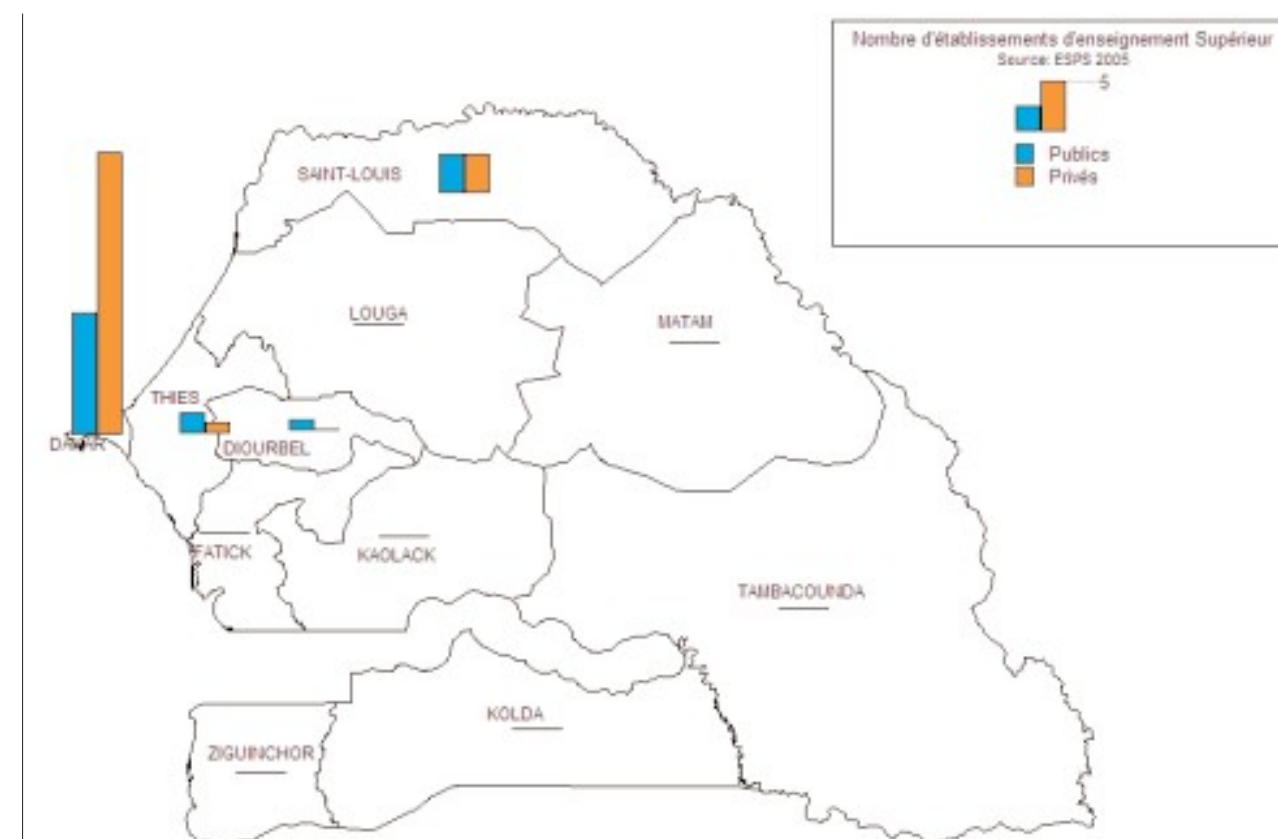
Pendant longtemps, l'UCAD a assuré le monopole de l'enseignement supérieur.

Pour désengorger cette université, l'Etat a créé l'Université Gaston Berger de Saint Louis. Avec la persistance actuelle de ce problème, l'Etat entend parachever la réforme universitaire en mettant en place des collèges universitaires régionaux et des Universités régionales spécialisées. Les CUR ont un double avantage de rendre accessible l'enseignement supérieur aux populations cibles locales et de permettre à ces dernières de bénéficier de formations intermédiaires de courte durée (2ans) ne nécessitant pas une connaissance académique très poussée. A l'état actuel, seule la région de Diourbel en bénéficie.

Concernant les Universités spécialisées, l'Etat vient de mettre sur pieds l'Université de Thiès orientée vers la technologie en regroupant l'Ecole Polytechnique, l'Ecole Nationale Supérieure de l'Agricole et l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux en une seule structure. L'Université de Ziguinchor qui vient d'être créée participe de la décentralisation de l'enseignement supérieur.

S'il y a un acteur très dynamique dans le domaine de l'enseignement supérieur, c'est bien le secteur privé. En effet, un peu partout sur le territoire national, on assiste à la création d'établissements privés avec des niveaux de spécialisation très avancée par rapport aux universités publiques traditionnelles (UCAD et UGB). Cela fait suite aux réformes de l'enseignement supérieur qui visent à promouvoir le développement des filières. Au regard de la carte scolaire, on peut constater que l'enseignement privé est beaucoup plus présent à Dakar (40 établissements dont 28 à statut privé) que dans les autres régions.

Graphique 2.14 : Carte de l'enseignement supérieur de l'année académique 2005- 2006



Source : Données provenant de l'annuaire scolaire de 2005-2006, DPRE/ME

D'un autre côté, l'accessibilité peut être mesurée à partir des points de vue des populations sur le niveau de proximité des établissements scolaires par rapport à leur communauté. Ces informations ont été recueillies dans le cadre de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2005-2006 (ESPS, 2005-2006). Elles sont disponibles en termes de distance et de temps (uniquement pour le secondaire).

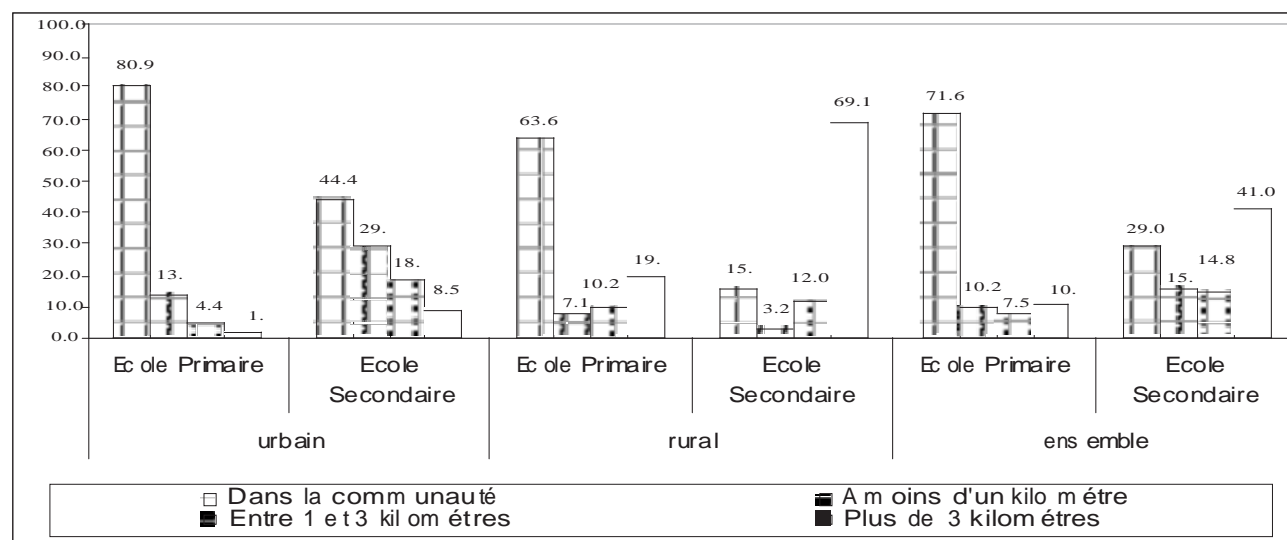
- approche basée sur la distance en kilomètres

Comme le montre le graphique ci-après, au niveau national, seuls 29,0% (respectivement 71,6%) des ménages avancent que l'école secondaire (respectivement l'école primaire) se trouve dans leur quartier ou leur village alors que 41,0% (respectivement 10,7%) soutiennent qu'il leur faut plus de 3 km de trajet pour accéder respectivement à cette catégorie d'école la plus proche.

Les écarts sont nettement prononcés entre les zones de résidence. En effet, si en milieu urbain, moins d'un ménage sur dix (8,5%) constate un éloignement de plus de 3 km de l'établissement secondaire le plus proche par rapport à leur communauté, en milieu rural le ratio est de près de sept sur dix (69,1%) même si dans cette zone plus de six ménages sur dix (63,6%) pensent qu'ils ont une école primaire dans leur communauté contre plus de huit sur dix (80,9%) dans la première zone.

4 - La Communauté représente ici le quartier pour le milieu urbain ou le village pour le milieu rural

Graphique 2.15 Accès des écoles secondaires et élémentaires par rapport à la communauté selon la distance et le milieu de résidence



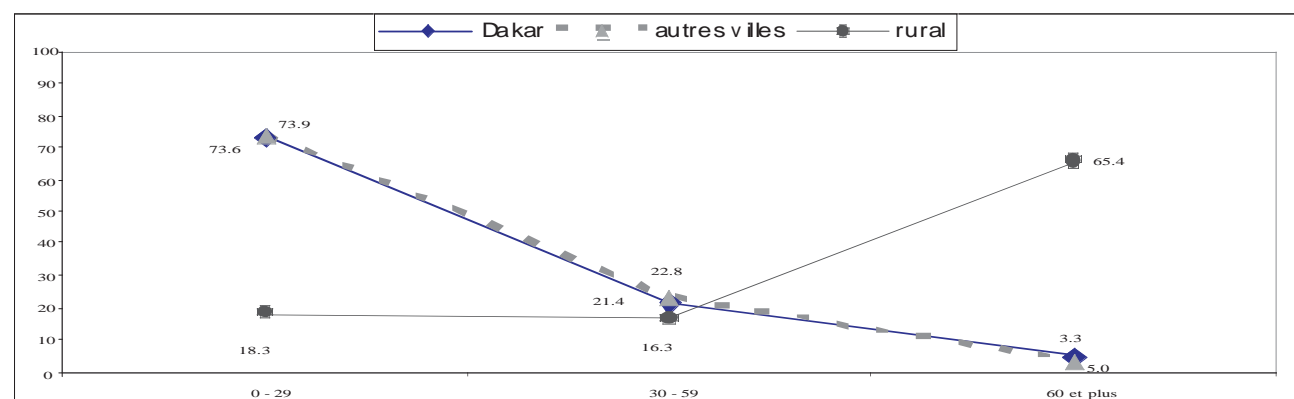
Source : ESPS, 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

- approche basée sur le temps de marche en minutes

Un autre critère d'appréciation de l'accessibilité physique est le temps de marche qui sépare le domicile de l'élève à son école. Les résultats fournis par l'ESPS montrent une évolution quasi similaire entre Dakar et les autres centres urbains dans ce domaine pendant qu'un renversement de situation est presque noté en milieu rural. En effet, pour le premier cas de figure, dans les deux zones concernées, sept ménages sur dix pensent être séparés de l'école secondaire la plus proche par une demi heure de marche au maximum au moment où moins d'un ménage sur dix seulement avance 60 mn et plus.

Dans le second cas de figure, les ratios donnent respectivement près de deux sur dix (18,3%) et sept sur dix (65,4%).

Graphique 2.16 : Accès des établissements secondaires et élémentaires par rapport au domicile des ménages selon le temps de marche et la strate



Source : ESPS, 2005-2006, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

IV.3.1.3. L'accessibilité financière

Le système éducatif est essentiellement public et bénéficie ainsi d'un important appui financier de l'Etat. La participation des ménages au financement du secteur est certes déterminante mais elle paraît assez négligeable au vu de ce que l'Etat fournit. A l'exception du sous secteur de l'enseignement privé, il est possible de constater que le système éducatif sénégalais est quasi gratuit dans sa globalité. Toutefois, en ramenant les contributions des ménages par rapport à leur niveau de revenu, cette gratuité mérite d'être relativisée. Ce qui soulève la problématique de l'accessibilité financière.

L'accessibilité financière est la capacité des ménages à supporter les coûts liés à l'éducation de leurs membres. Elle est mesurée dans ce rapport en combinant les données de l'ESPS à celles de l'annuaire scolaire fourni par la DPRE. Les dépenses d'éducation des ménages portent sur les frais de scolarité, les achats de livres et fournitures, les frais de transport scolaire, les dépenses en uniformes et tenues, et les diverses contributions (cotisations à l'école). Elles ne sont toutefois disponibles qu'au niveau global mais pas selon le cycle d'enseignement. Ainsi, l'analyse de l'accessibilité financière des ménages va s'orienter davantage vers le système pris dans sa globalité.

Un premier axe d'analyse est de comparer le coût moyen d'un élève tous cycles confondus aux dépenses d'un ménage pour assurer l'éducation d'un de ses membres. Les statistiques fournies par la DPRE révèlent, en 2005-2006, dans le secteur public, qu'un élève du cycle préscolaire coûte 54 764 CFA contre 61 938 CFA pour celui de l'élémentaire, 186 241 CFA pour celui du moyen, 272 157 FCFA pour celui du secondaire et 1 035 565 FCFA pour un étudiant, soit un coût moyen global de 118 859 FCFA par élève pour tous cycles confondus. Les données de l'ESPS font état qu'en moyenne, les ménages dépensent 20 360 FCA par élève soit une contribution de 18,2% au financement du coût global d'un élève si les ménages consacraient tout leur budget d'éducation au secteur public. Cette hypothèse peut être d'emblée écartée si l'on sait que c'est le contraire qui correspond à la réalité avec la quasi gratuité du système public. C'est pour dire que cette contribution aurait été encore plus faible si l'on défalque les dépenses des ménages vers le privé.

Un second axe d'analyse est de voir la relation entre le niveau scolaire des jeunes et le niveau de revenu des ménages de leur appartenance. Il ressort des résultats fournis par le tableau que le niveau d'instruction des jeunes est soumis à des effets l'effet de substitution et l'effet de revenu.

- l'effet de substitution fait qu'il existe un seuil de revenu du ménage à partir duquel le pourcentage de jeunes appartenant à un cycle d'enseignement donné baisse. Une tentative d'explication de ce phénomène est le principe de l'utilité marginale décroissante que les ménages appliquent sur le bien de consommation « éducation » ;
- le pourcentage maximum de jeunes ayant un niveau d'études (ou valeur modale) augmente en fonction du niveau de revenu des ménages en d'autres termes, le niveau d'études augmente en fonction de l'augmentation du niveau de revenu. Cela reconforte l'idée assez répandue que l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) du secteur de l'éducation est étroitement liée aux stratégies de création de richesse reposant sur l'augmentation des revenus des populations.

5 - Les jeunes concernent ici les personnes âgées entre 7 ans et 30 ans.

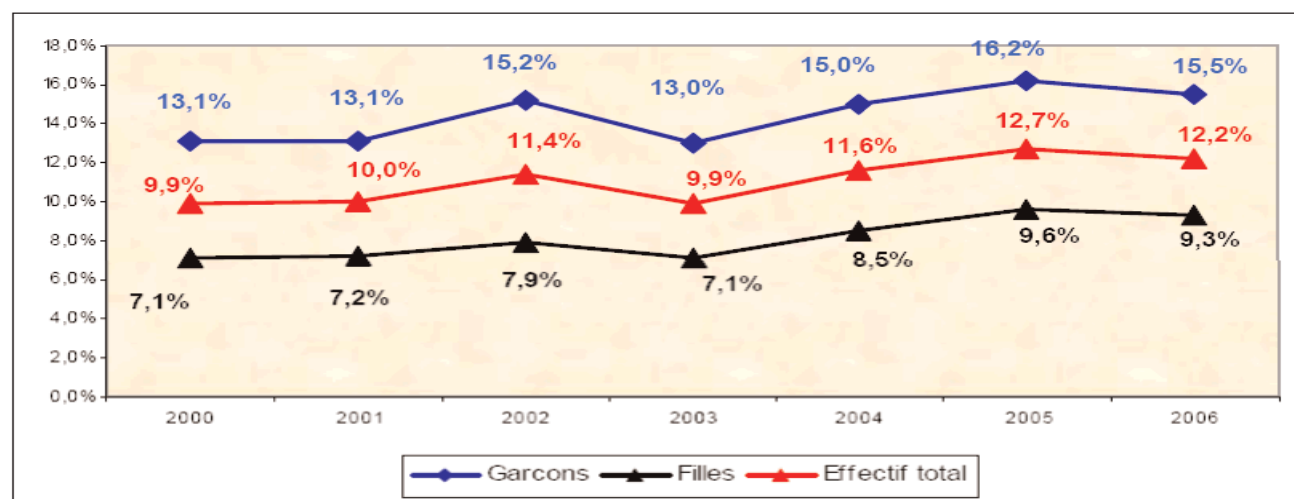
6 - Le revenu d'un individu du ménage est approché par la dépense par tête compte tenu de disposer des informations sur le revenu des ménages.

Tableau 2.17 : Niveau d'instruction des jeunes de 7 à 30 ans et niveau de revenu des ménages de leur appartenance

Dépenses annuelles par tête en FCFA	Pourcentage de jeunes ayant le niveau d'études			
	primaire	moyen	secondaire	supérieur
Moins de 60 000	4.3	2.3	0.7	0.2
60 000-100 000	11.6	6.7	3.5	1.2
100 000-150 000	17.3	10.0	6.1	2.4
150 000 -225 000	23.9	16.6	10.8	5.9
225 000-350 000	23.0	28.1	24.3	18.3
350 000-600 000	15.1	24.8	32.6	23.9
600 000 -1 500 000	4.6	10.9	18.5	41.9
1 500 000 et plus	0.2	0.7	3.5	6.2
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : ESPS, 2005-2006, ANSD

En somme, il découle des analyses qui précèdent que l'accès global au cycle d'enseignement secondaire demeure encore limité. Les observations de l'évolution du taux brut de scolarisation entre 2000 et 2006 indiquent que le quart de la demande potentielle est loin d'être couvert. De plus, l'accès des filles apparaît moins évident avec des taux qui frôlent à peine la barre des 10 %.



Graphique 2.18 : Evolution du taux brut de scolarisation du secondaire
Source : Graphiques provenant des annuaires statistiques de l'éducation, DPRE

Toutefois, en 2005-2006, la répartition de ce taux selon la région, révèle que Ziguinchor (37,5%) Dakar (20,7%) et dans une certaine mesure Thiès (12,8%) présentent des résultats nettement au dessus de la moyenne nationale (12,2%).

Tableau 2.3 : Répartition en % du taux brut de scolarisation au secondaire selon la région

IA	Garçons	Filles	Total
Dakar	23,8	18,1	20,7
Diourbel	7,5	3,0	5,0
Fatick	10,3	6,5	8,5
Kaolack	10,4	4,2	7,2
Kolda	10,0	2,7	6,2
Louga	9,0	4,0	6,3
Matam	2,9	1,2	2,0
St Louis	13,5	7,8	10,5
Tamba	8,6	3,1	5,7
Thiès	15,8	9,9	12,8
Ziguinchor	45,7	27,3	37,5
Total	15,5	9,3	

Source : Annuaires statistiques de l'éducation, 2005-2006, DPRE

De la même sorte, en dépit des efforts fournis, l'accès au cycle d'enseignement supérieur demeure encore faible si l'on en juge aux statistiques sur le taux brut de scolarisation au cycle supérieur. En effet, en 2005-2006, ce taux se situe à 5,4%. Les inégalités de genre sont assez importantes aussi bien entre les sexes (écart de 3 points en faveur des hommes) que les régions (14,5% à Dakar contre 2,8%).

Tableau 2.4 : Répartition du taux brut de scolarisation au supérieur selon la région (2005-2006)

	Masculin	Féminin	Total
Dakar	17,3	12,0	14,5
Diourbel	0,5	0,2	0,3
Fatick	0,6	0,1	0,4
Kaolack	0,7	0,1	0,3
Kolda	0,4	0,1	0,2
Louga	0,7	0,1	0,3
Matam	0,0	0,2	0,1
St-Louis	3,9	0,5	2,2
Tamba	1,1	0,2	0,6
Thies	4,5	1,2	2,8
Ziguinchor	0,6	0,5	0,5
Senegal	7,1	4,0	5,4

Source : Calcul à partir des données de l'ESPS

IV.3.2 Amélioration de la qualité des enseignements

L'évaluation de la première phase du PDEF a permis de ressortir les limites du système éducatif sénégalais qui, en dépit des performances encourageantes enregistrées dans le domaine de l'accès, souffre d'un handicap majeur se manifestant par le faible niveau de qualité à tous les cycles d'enseignement. De ce constat, la nouvelle dynamique enclenchée

depuis la mise en œuvre de la seconde phase du Programme milite en faveur d'une meilleure prise en compte de cette dimension qualité à tous les échelons.

Tenant compte de cette nouvelle dynamique, cette partie du rapport sera structurée autour de l'analyse de la qualité des enseignements, de celle des infrastructures et des points de vue des populations sur la qualité des services offerts par le cycle d'enseignement.

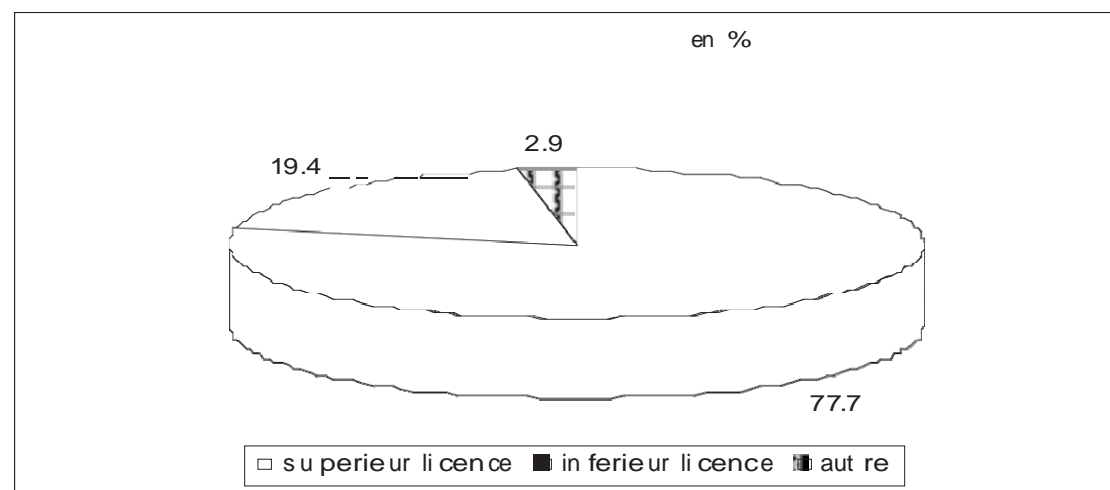
Cette partie sera réservée au cycle d'enseignement secondaire faute de disposer des données sur le cycle supérieur surtout en termes de taux de réussite aux examens universitaires et supérieurs.

V.3.2.1. analyse de la qualité des enseignements du cycle secondaire

L'analyse de la qualité des enseignements va s'appuyer sur les niveaux d'études des enseignants, le volume horaire, la disponibilité de manuels scolaires et la récurrence des perturbations scolaires.

En 2005-2006, le cycle d'enseignement secondaire compte 5875 enseignants dont 68,7% évoluant dans le secteur public. Ces enseignants du secteur public sont composés de 66,1% de fonctionnaires, de 17,1% de contractuels, de 14,6% de vacataires et de 2,2% de statut non déterminé. Comme le montre le graphique ci-après, plus des trois quarts (77,7%) du personnel d'enseignant du public disposent au moins d'un diplôme de licence (dont 0,5% pour le doctorat; 0,6% pour le DEA ; 31,9% pour la maîtrise et 44,7% pour la licence proprement dite). La prédominance de hauts diplômés dans le corps professoral du cycle secondaire laisse présager une qualité dans les enseignements.

Graphique 2.19 : Répartition du personnel enseignant public selon le niveau d'études



Source : Annuaire statistique de l'éducation, 2005-2006, DPRE

Cependant, au regard de la norme de 20 heures en moyenne par enseignant fixée pour un renforcement de la qualité des enseignements, il est regrettable de constater que l'on s'éloigne de cet objectif au cours des deux dernières années scolaires avec respectivement 17,7 et 15,8 heures. Il est incontestable que les multiples perturbations du cycle (grèves récurrentes des élèves et des professeurs, complaisance dans l'attribution des jours fériés, etc.) sont à mettre en rapport avec le non respect de cette norme de volume horaire.

La disponibilité des manuels scolaires participe du relèvement du niveau des acquis scolaires des élèves. L'objectif fixé par l'Etat est de doter à chaque élève du secondaire de cinq manuels d'ici 2010. Actuellement le ratio manuels/élève reste encore faible malgré un doublement presque noté dans ces deux dernières années scolaires : 1,4 pour 2004-2005 et 2,5 pour 2005-2006.

V.3.2.2. analyse de la qualité des infrastructures du cycle d'enseignement secondaire

Les établissements scolaires sont en général conçus pour être des espaces sécurisés d'échanges, d'ouverture et d'épanouissement pour les élèves, les professeurs et le personnel administratif. Partant de ce constat, la prise en compte de la dimension qualité dans l'analyse des infrastructures doit aller au-delà des questions pédagogiques et par conséquent mettre en exergue l'importance des facteurs de qualité tels que

- l'environnement (propreté, sécurité dans l'enceinte et aux alentours de l'école, l'absence de pollution sonore) ;
- l'entretien et la maintenance des édifices scolaires ;
- l'existence de certains types d'infrastructures (sportives, culturelles) ;

Actuellement, les statistiques scolaires sont muettes sur ces sujets en dépit des multiples violations subies par l'école dans ce domaine. On en veut pour preuve la «cantinisation» des alentours proches de l'espace scolaire constatée de plus en plus à Dakar avec la construction anarchique des marchés.

Toutefois, d'autres aspects de la qualité des infrastructures peuvent ressortir des statistiques fournies par la DPRE. Le tableau ci-après révèle que durant l'année scolaire 2005-2006, qu'au total, sur les 941 classes que comptent les 199 établissements scolaires du cycle d'enseignement secondaire, les 97% sont fonctionnelles, soit en moyenne, pour un effectif global de 88 637 élèves, un ratio de près de 445 élèves par école ou de 97 élèves par classe dans laquelle on compte en moyenne 2,7 élèves par table banc. L'insuffisance des salles de classe dans le cycle secondaire amène les autorités scolaires à procéder à un système de rationnement en utilisant une organisation basée sur les groupes pédagogiques avec la rotation des élèves. Vu sous cet angle, la taille moyenne de 42 enregistrée au niveau national paraît acceptable si l'on se base sur l'objectif de 45 élèves par groupe pédagogique.

L'existence de salles informatiques, de salles de professeurs, de bibliothèques, et de foyers des élèves dans les établissements constitue un atout majeur qui participe de l'amélioration de la qualité des enseignements. Comme le montre le tableau ci-après, ces facteurs de qualité sont très peu répandus à travers les différents établissements. En effet, sur 199 établissements secondaires que compte le pays, il n'existe que 22 salles informatiques et 27 bibliothèques pour ne citer que ces deux exemples.

Tableau 2.4: Etablissements scolaires et type de locaux pour l'année 2005-2006

	1er et 2ème cycles	2ème cycle	Total
Classe fonctionnelle utilisée	559	351	910
Classe non utilisée	8	23	31
Salles de profs	24	15	39
Foyer des élèves	8	5	13
Salle informatique	14	8	22
Bibliothèque	13	14	27
Nombre d'établissements	159	40	199

Sources DPRE, Annuaire 2005-2006

Au total, en dépit des efforts accomplis dans le cadre de l'amélioration de la qualité des enseignements dans le cycle, les résultats se révèlent un peu mitigés. En effet, comme le révèle le tableau ci-après, la baisse globale de moins d'un point (-0,3) constatée au niveau du taux de redoublement reste peu significative du fait de la hausse simultanée de ce taux en seconde (+2,1 points) et en première (+1,4 point) malgré une chute assez importante en terminale (-5,3 points). Ces redoublements sont beaucoup plus constatés dans le milieu urbain que dans le milieu rural quelle que soit l'année scolaire considérée mais plus ressentis dans le privé que dans le public pour tous milieux confondus. Par conséquent, il s'avère urgent de renforcer les contrôles systématiques de la qualité des programmes fournis par le privé secondaire en vue de vérifier la concordance avec les programmes dits officiels. Cela est d'autant plus que d'actualité qu'on assiste à une floraison d'établissements privés hors normes ne respectant pas les dispositions pédagogiques définies par les autorités du système éducatif.

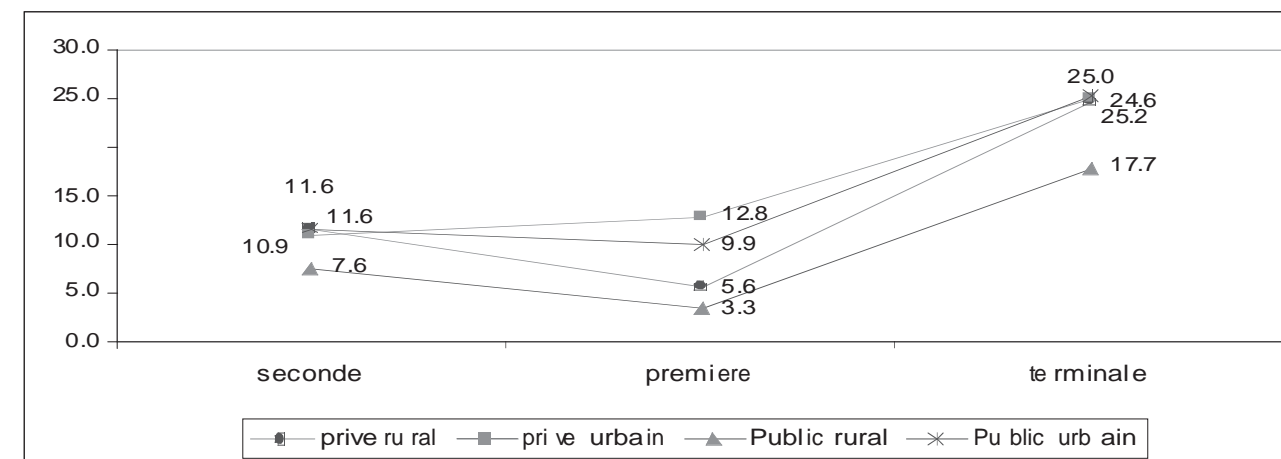
Tableau 2.5 : Evolution comparée du taux de redoublement dans le secondaire

MILIEU	STATUT	seconde		premiere		terminale		global	
		2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006	2004-2005	2005-2006
RURAL	Privé	11.6	6.6	5.6	12.9	32.6	11.0	18.4	9.2
	Public	7.7	19.8	4.7	11.4	19.6	32.3	9.2	22.0
	Total	8.2	8.2	4.8	12.7	22.5	16.2	10.5	11.1
URBAIN	Privé	11.7	15.3	13.0	12.4	26.1	20.4	17.6	15.9
	Public	12.2	10.2	10.7	12.2	26.1	21.9	15.5	15.0
	Total	12.1	14.3	11.2	12.4	26.1	20.8	16.0	15.7
GLOBAL		11.9	14.0	11.0	12.4	26.0	20.7	15.9	15.6

Source DPRE, Annuaire de l'éducation, 2004-2005 et 2005-2006

Pour la série L, en 2004-2005, la classe de seconde et celle de la terminale constituent plus de difficulté pour les élèves que celle de la première. Ces mêmes observations sont constatées avec la série S. Deux phénomènes pourraient expliquer cette situation un problème d'adaptation pour les nouveaux venus du cycle moyen et le taux élevé d'échec au baccalauréat.

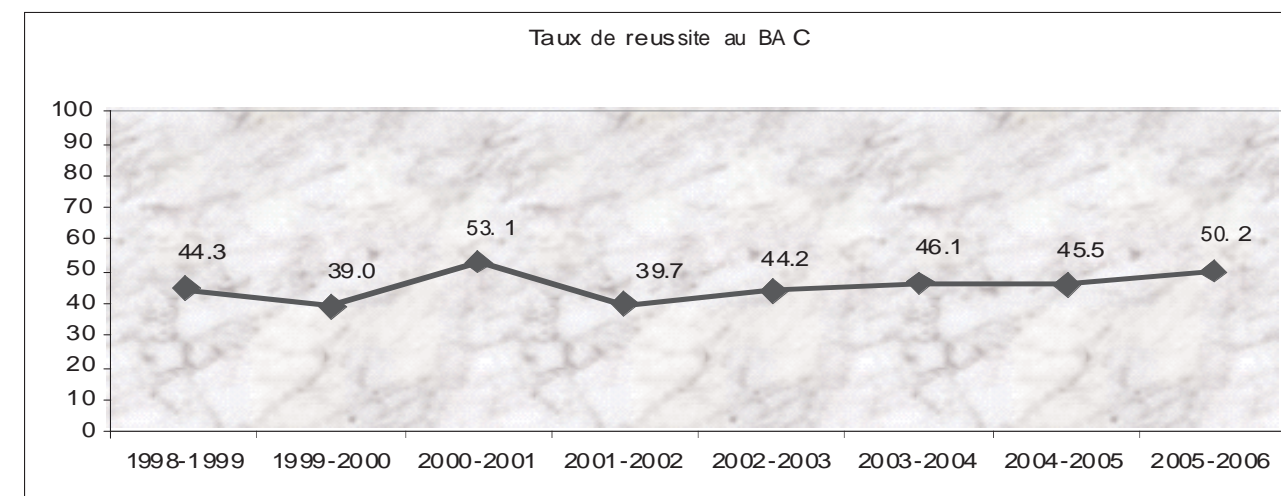
Graphique 2.20 : Taux de redoublement des élèves de série L selon le milieu et le niveau



Source DPRE, Annuaire de l'éducation, 2004-2005 et 2005-2006

Il peut être constaté que depuis 2001-2002, le taux de réussite au BAC connaît une tendance à la hausse mais ne parvient pas à retrouver son niveau (53,1%) de 2000-2001.

Graphique 2.21 : Evolution du taux de réussite au BAC



Source DPRE, Annuaire de l'éducation, 2005-2006

A titre comparatif, d'après le tableau ci-dessous, au cours des dernières années scolaires, les régions de Matam, de Louga et de Tambacounda enregistrent les meilleurs résultats au BAC. Par contre, Ziguinchor, Kaolack, Kolda et Dakar se trouvent en deçà de la moyenne nationale. Du point de vue de la qualité des résultats, les résultats sont mitigés. Globalement, le nombre de mentions obtenues a augmenté entre les deux années, passant de 1000 à 1152 alors qu'une baisse des mentions « Très Bien » est constatée (10 contre 2) au moment où les mentions « Bien » (108 contre 113) et de « Assez bien » (882 contre 1037) ont connu une hausse simultanée.

Tableau 2.6 : Evolution du taux de réussite au BAC par région

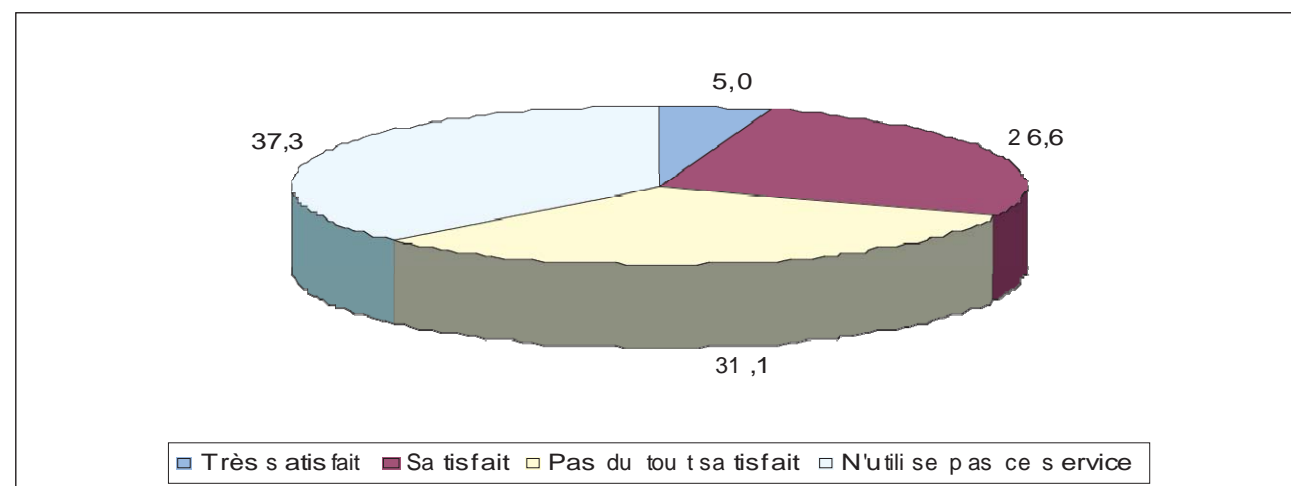
	2005	2006
Matam	62.7	79.4
Louga	60.7	65.8
Tambacounda	57.4	65.8
Diourbel	57.1	59.1
Fatick	59.6	56.3
StLouis	53.3	54.8
Thies	44.8	54.1
Senegal	45.5	50.2
Dakar	41.6	49.1
Kolda	47.6	48.7
Banjul	48.5	43.8
Kaolack	42.9	43.3
Ziguinchor	49.3	40.9

Source DPRE, Annuaire de l'éducation, 2005-2006

V.3.2.2. Point de vue des populations sur la qualité du cycle d'enseignement secondaire

L'appréciation des populations sur la qualité des établissements secondaires est également importante. L'ESPS a appréhendé la problématique en posant la question suivante aux ménages « Est-ce que vous êtes satisfaits de l'école secondaire la plus proche de votre communauté ». A la réponse à cette question, les populations jugent en majorité (63,9%) qu'elles sont au moins satisfaites alors que 31,1% pensent le contraire. Plus du tiers des populations (37,3%) considèrent qu'elles n'utilisent pas ce service.

Graphique 2.22 : Point de vue des populations par rapport à la qualité des établissements du secondaire



Source DPRE, Annuaire de l'éducation, 2005-2006

SECTION V L'ENSEIGNEMENT NON FORME, L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans cette section, la démarche va reposer sur le rappel des objectifs sectoriels, l'examen des actions mises en œuvre en relation avec les résultats obtenus. L'analyse de l'enseignement non formel va se reposer davantage sur les deux sous secteurs alphabétisation et écoles communautaires de base, faute de disponibilité de données sur les daaras et les écoles de type 3.

V.1. Rappel des objectifs des secteurs

Dans le secteur de l'alphabétisation, l'objet fixé est de mettre l'accent sur la réduction des disparités entre zones urbaine et rurale. D'ici à 2012, Il s'agit de (i) réduire le taux d'analphabétisme de 5% par an en amont (volet Ecole Communautaire de Base pour la tranche d'âge de 9 à 14 ans) et en aval (volet alphabétisation des adultes pour la tranche d'âge de 15-49 ans).

Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'objectif sera d'optimiser l'utilisation des structures de ce sous secteur tout en corrigeant les disparités régionales.

V.2. Actions mises en oeuvre

Dans le secteur de l'alphabétisation, plus particulièrement pour la cible de 15-49 ans, l'Etat a mis en place avec l'appui de ses partenaires, un ensemble de programmes et projets qui visent à éradiquer l'analphabétisme. Il s'agit entre autres de Projet 1000cl/PAIS, PAPF, PAPA2 et PLCP. L'objectif fixé de réduire de 5% par an le taux d'analphabétisme des adultes devra correspondre comme l'indique le PDEF à l'enrôlement de 100 000 personnes par an. Au regard, du tableau ci-après, on peut constater pour l'année 2005-2006, les résultats obtenus sont satisfaisants surtout chez la cible féminine.

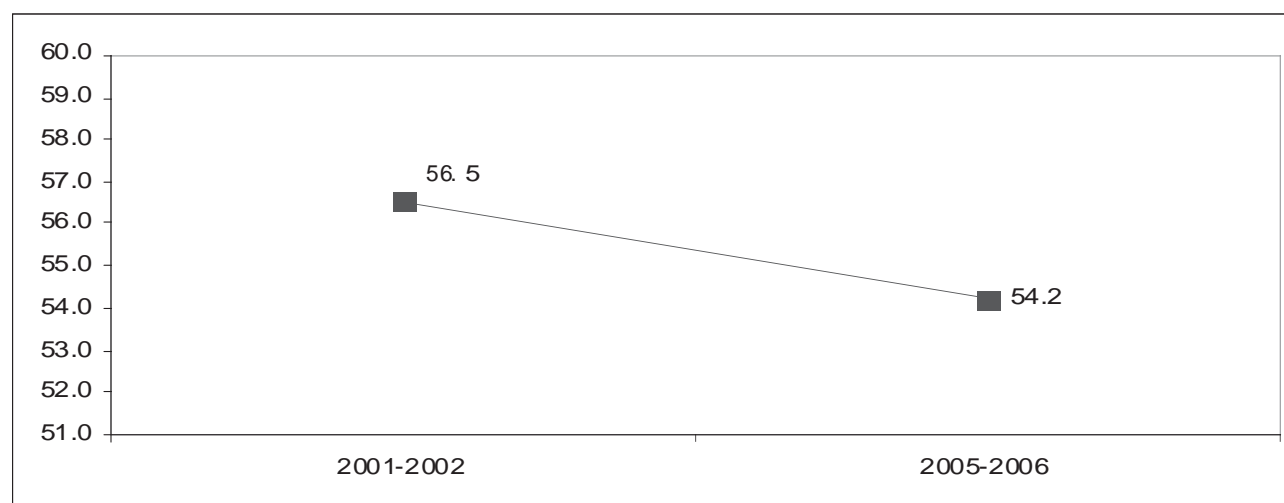
Tableau 2.7: Distribution des effectifs par projet/programme et par sexe

Types programmes	Hommes	Femmes	total
PLCP	2528	14890	17418
PAIS	4798	23955	28753
Autres programmes	10344	31787	42131
PAPA2	6506	70714	77120
Total	24176	141246	165422

Source DPRE, Annuaire de l'éducation, 2005-2006

Au regard des résultats fournis par l'ESPS et l'ESAM 2, la tendance actuelle donne une baisse annuelle de 1,1% par nettement en deçà de l'objectif escompté de 5%.

Graphique 2.23 Evolution du taux d'analphabétisme de la cible (15-49 ans) entre 2001-2002 et 2005-2006



Sources Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal) ; Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II, 2001-2002), ANSD, Dakar, Sénégal

L'analyse de l'intensité de l'alphabétisation par région révèle que Dakar est globalement la région la plus alphabétisée avec un taux de 66,6% en 2005-2006. Elle est suivie de Ziguinchor (61,3%) et de Thiès (51,0%). Les statistiques indiquent également que les disparités selon le sexe sont relativement importantes, 56,1% chez les hommes contre 37,3% chez les femmes. Toutefois, du point de vue dynamique, la baisse est plus forte chez les femmes (+3,6 points) que chez les hommes (+0,9 point), confirmant ainsi les résultats du tableau précédent qui indiquent les femmes constituent en majorité les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation.

Tableau 2.8 : Taux d'alphabétisation adulte (15-49 ans) selon le milieu de résidence et la période

	ESAM 2001-2002			ESPS 2005-2006		
	Homme	Femme	total	Homme	Femme	total
Dakar	71.3	55.0	62.8	73.9	60.0	66.6
Ziguinchor	76.8	46.7	61.7	79.0	44.9	61.3
Diourbel	42.5	16.5	26.3	29.9	17.4	22.8
St Louis	47.2	26.0	35.2	48.0	31.3	39.3
Tamba	33.0	12.8	21.9	36.8	17.0	26.0
Kaolack	44.6	25.8	34.3	46.0	26.4	34.4
Thiès	62.5	38.4	49.3	63.2	40.7	51.0
Louga	40.7	23.0	30.5	39.7	23.0	30.1
Fatick	45.2	28.4	36.1	53.6	38.6	45.5
Kolda	43.2	19.8	31.3	51.9	26.3	37.7
Matam				35.3	17.0	24.4
SENEGAL	55.2	33.7	43.5	56.1	37.3	45.8

Sources Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal; Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II, 2001-2002), ANSD, Dakar, Sénégal

Concernant la cible de 9-14 ans, l'alphabétisation est réalisée dans le cadre des écoles communautaires de base qui constituent des « modèles alternatifs fondés sur de nouvelles approches éducatives intégrées au milieu. En plus, elles permettent d'expérimenter l'introduction dans le système éducatif, des langues nationales et des contenus curriculaires représentatifs des spécificités locales (25% du programme) . Elles développent deux options passerelle (vers le système formel) et insertion dans le tissu socio-économique (bilinguisme)». Du point de vue des actions réalisées, selon les données fournies par le PAPA2, en 2005/2006, 190 classes dont 149 en zone rurale ont été ouvertes où 5 121 apprenants sont scolarisés, avec un taux de participation de filles de 68 %.

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) sont une priorité actuelle de l'Etat qui leur consacre un département ministériel entier le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Des actions mises en œuvre par l'Etat, il découle principalement comme résultat la forte implication du secteur privé. Sur la période 200-2006, le budget alloué au sous secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle représente en moyenne 3% du budget de l'éducation soit environ 4673 millions de francs FCFA pendant que celui de l'élémentaire s'établit à près de 67869 millions de FCFA soit 15 fois le premier. Les statistiques sur le coût d'un élève du public selon le sous secteur d'enseignement confirme la place importante que l'Etat accorde à l'ETFP. En effet, sur la période précitée, le financement d'un élève de ce cycle a coûté à l'Etat près de 850 000 FCFA par an contre 245 000 FCFA pour le secondaire général et 50 000 FCFA pour l'élémentaire.

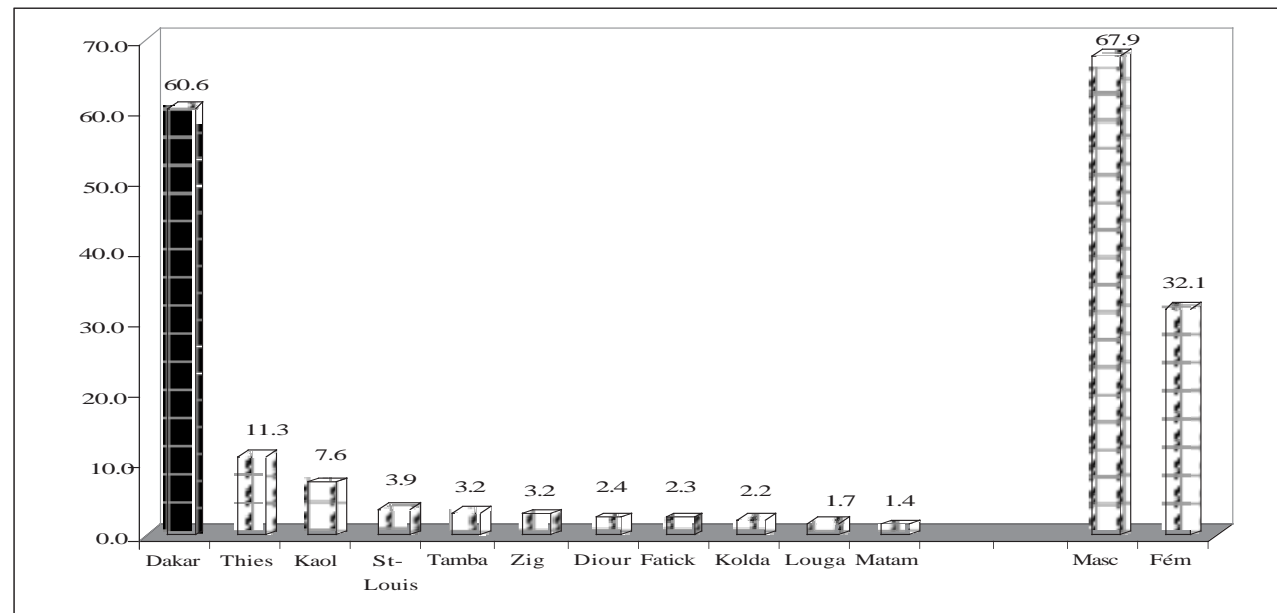
7 - Cette définition des ECB est tirée du document: Sénégal, l'analphabétisme en chiffres, édité par l'ISU

Tableau 2.9 : Evolution du coût par élève selon le sous secteur de 2000 à 2006 (public)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
en FCFA							
préscolaire	49526	49526	49526	59322	41553	47703	54764
Primaire	38425	40434	45686	41593	57268	59557	61938
Moyen	99891	92274	78714	57711	84206	103673	186241
Secondaire général	217727	187452	167471	233673	336898	302802	272157
Secondaire technique supérieur	428952	658467	1216498	767972	880979	955150	1035565
	946852	917825	980848	948508	949060	959472	969998

En 2005-2006, selon les données fournies par l'ESPS, le Sénégal compte environ 916 457 personnes ayant suivi le cycle d'enseignement technique et professionnel dont les 70% sont formées dans le tas de manière informelle alors que les 30% restants le sont par le biais du cycle formel. Ces derniers se répartissent comme suit 16,0% pour l'enseignement technique (avec 10,2% pour le moyen secondaire et 5,8% pour le supérieur) et 14% pour la formation professionnelle (avec respectivement 6,8% et 7,2%). Comme l'indique le graphique ci-après, la répartition de ce stock de capital humain selon la région et le sexe reste très inégale.

Tableau 2.24 : Répartition en % selon la région et le sexe des formés de l'ETFPjusqu'en 2005-2006



Sources Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal

De l'examen du tableau ci-après, il ressort que le Sénégal compte en 2005-2006 environ 16794 ingénieurs dont 13,4% de femmes. Les non qualifiés constituent 72,7% des formés. Il s'agit des personnes formées dans le tas (71,4%) et de personnes disposant d'une formation formelle mais n'ayant pas obtenu le CAP (1,3%). Les titulaires d'un BTS sont au nombre de 40 758 avec 46% de femmes alors que près de 17 000 personnes ont obtenu le DUT.

Tableau 2.10: Répartition des formés selon le niveau de qualification et le sexe

Niveau	Masculin	Féminin	Total
Aucun	511796	224605	736401
CAP	46543	26959	73501
BEP	22798	17549	40347
BP	8989	11628	20616
BT	10736	6973	17710
BAC	13908	4179	18088
BTS	21804	18954	40758
DUT	12505	4484	16991
Ingénieur	14539	2256	16794
Autre	24035	7784	31818
Total	687653	325371	1013024

Sources Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS, 2005-2006), ANSD, Dakar, Sénégal)